

Mars 2004
n° 51

**Le Journal
de
l' A.F.I.L.S.**

Association Française
des Interprètes en Langue des Signes
254, rue Saint-Jacques
75005 PARIS

mars 2004
n° 51

L'équipe du Journal de l'AFILS

la rédaction :
- Isabelle GUICHERD
- Alexandra MASBOU
la mise en page :
- Evelyne RIGOT
- Alexandra MASBOU
la relecture :
- Evelyne RIGOT

**L'équipe tient à remercier
pour leur participation à
l'écriture**

- le CA
- Ça parle Ça signe
- Les étudiants de Lille 3
- INTERPRETIS
- Les mains libres
- Karine Tanguy
- Bénédicte Veillet

Nous comptons actuellement 55
abonnés.

Attention !
**A partir du 5 avril, le journal
change d'adresse:**

Le Journal de l'AFILS
Isabelle Guicherd
5, chemin Sainte Catherine
43000 LE PUY EN VELAY
Fax : 04 71 07 92 55

Ou bien :
isabelle.guicherd@wanadoo.fr
alexandra.masbou@wanadoo.fr

SOMMAIRE

L'EDITO

p. 3

INFOS AFILS

p. 4

- Comptes-rendus des ateliers du 7 février
transmis par Christine Peuch et Francis Jeggli p. 4
- Extraits du P.V. de l'Assemblée Générale du 8 février
transmis par Laure Boussard p. 8
- Rapport moral 2003 de « Les mains libres », Rhône-Alpes p. 14
- Bilan d'activité 2003 de « Ça parle Ça signe », Toulouse p. 15
- Lettre ouverte aux membres de l'AFILS
par « Ça parle Ça signe » p. 18
- Lettre de « Les mains libres » adressée au C.A. de l'AFILS p. 23
- Extraits du P.V. de la réunion de l'antenne Ile de France
par Francis Jeggli p. 25

DOSSIER : Université (1ère partie)

p. 26

Une mission menée par le service toulousain INTERPRETIS auprès des universités
transmis par Caroline Mourgues

EXTRAIT DE MEMOIRE

p. 32

« Etre interprète français / LSF en milieu médical » de Karine Tanguy
présentation et synthèse par Alexandra Masbou

DIVERS

p. 40

- Pétition pour Maud Doury p. 40
- Offres d'emploi pêchées sur Internet p. 42
- Stage d'été 2004 de 2LPE-PB à Poitiers : propositions aux interprètes p. 43
- Bilan du Journal de l'AFILS 2003 p. 45
- Le courrier des lecteurs p. 47
- Bulletin d'abonnement p. 51

L'EDITO

Nous sommes heureuses de vous présenter le quatrième numéro réalisé par notre équipe.

Dans la rubrique des dossiers thématiques, vous trouverez la première partie du « dossier université », fruit du travail admirable effectué par le service d'interprètes toulousains : « Interprétis ».

L'extrait de mémoire de ce numéro présente les particularités du travail de l'interprète en milieu médical. Karine Tanguy, interprète bordelaise, nous propose les réflexions tirées de son expérience dans ce domaine.

Quant à notre rubrique « le courrier des lecteurs », elle s'étoffe enfin !

Vous remarquerez qu'une large part de ce numéro est consacrée aux récents événements qui ne manqueront pas de marquer un tournant dans le destin de notre association : de nombreux désaccords au sein de l'AFILS couvent depuis un moment. Les dernières journées de l'AFILS à Paris en février dernier ont encore davantage creusé le fossé entre certains de ses membres : il en résulte, depuis un mois, la démission de plusieurs interprètes, services d'interprètes ou associations régionales pour l'interprétation...

Force est de constater que l'AFILS vit actuellement une sérieuse crise interne et nous déplorons sincèrement que nos différences (sources de richesse) finissent pourtant par nous séparer les uns des autres. Ceux qui nous quittent vont laisser un grand vide derrière eux...

Dans un souci permanent de transparence, nous avons choisi de publier tout ce que les uns ou les autres ont eu besoin d'exprimer sur la question... en espérant que le journal reste fédérateur en permettant encore et toujours à chacun d'exposer son point de vue.

Nous saluons à cet égard l'ouverture d'esprit du CA de l'AFILS qui continue à nous laisser carte blanche, sans exercer la moindre censure sur le contenu de ce journal.

La vie associative continue... et nous devons déjà penser aux prochaines journées de l'AFILS (3ème édition) qui auront probablement lieu en janvier 2005 à Lugdunum, capitale des Gaulois. La petite équipe lyonnaise qui propose d'organiser ces prochaines rencontres entre interprètes, interprètes et usagers (sourds et entendants), interprètes et tous ceux qui s'intéressent à notre profession... lancent donc un appel !

Recherche collègues motivés pour animer des ateliers, et d'une façon plus générale, pour agrandir le comité d'organisation (actuellement réduit à deux personnes) chargé de réfléchir sur la mise en place de ces deux journées !

Internet permettra les échanges, même à distance...

N'hésitez pas à contacter :

Evelyne Rigot : evelynerigot@aol.com

Isabelle Guicherd : isabelle.guicherd@wanadoo.fr

Merci à tous ceux qui ont apporté leur concours pour la fabrication de ce numéro !

La rédaction

ERRATUM

Dans le numéro 50, quelques coquilles se sont glissées :
Page 43, il fallait lire :

Olivier Fidalgo (et non Olivier adaptateurs)

Pierre Contini (et non Pierre le Mirail)

Christian Chomar (et non Christian le Mirail)

Florence Chomar (et non Florence le Mirail)

INFOS AFILS

Comptes-rendus des ateliers organisés par l'AFILS
lors de sa journée « portes ouvertes » à Paris le 7 février 2004

Comptes-rendus de la matinée AFILS

Quarante et une personnes sont présentes.

Présentation du Conseil d'administration.

Durant la matinée de rencontre entre membres et futur membres de l'AFILS, trois ateliers sont prévus.

Interprètes libéraux

(samedi matin, atelier ouvert aux interprètes, futurs interprètes et services affiliés)

Animé par Francis Jeggli

Cinq interprètes présents dans cet atelier, trois interprètes en libéral, et deux interprètes intéressés par ce mode de fonctionnement.

On recense cinq interprètes libéraux actuellement en France.

À Strasbourg fonctionnement sur 50 %

À Dijon fonctionnement sur 10 %

À Paris fonctionnement sur 40 %

À Lille à fonctionnement sur 100 %.

On évalue de 1 à 10 % les demandes directement financées par les particuliers.

Le libéral et son environnement ?

En Ile de France, il existe un véritable partenariat avec les services d'interprètes, alors que dans les autres régions, il s'agirait plutôt d'une concurrence avec les services d'interfaces.

Les charges des libéraux :

Moins de 26.000 € annuel (statut micro, pas de TVA, et pas d'obligation d'avoir un expert comp-

table).

Environ 50 % de charge et 20 % de frais de fonctionnement (téléphone, courrier, etc...).

Comparaison avec un salariat dans un service, 40 % du prix de l'intervention vont à l'interprète (après déduction des charges).

Une question est soulevée par les interprètes sur des interventions très ponctuelles : il semblerait qu'il y ait peu d'intérêt pour le libéral. La solution proposée : soit une société de portage ou une vacation dans un service.

Les interprètes en libéral demandent à être référencés dans la même rubrique que les services d'interprètes dans le registre de l'AFILS, afin d'être repérés comme des services

Les interprètes en libéral souhaiteraient se rencontrer une fois par an et également avoir la possibilité d'être intégrés sur le site Internet dans une rubrique « interprètes libéraux ».

Participation ou non de l'AFILS aux différentes formations d'interprètes

Animé par Christine PEUCH

Actuellement, il existe quatre formations diplômantes :

1- SERAC / Paris 8

2- ESIT - Paris

Et plus récemment :

3- DESS - LILLE

4- Interprète traducteur - TOULOUSE

- **Le DESS de LILLE :**

Au moment de sa création, une demande de lettre

de soutien a été formulée.

L'AFILS n'a pas voulu se positionner pour cause de manque d'information.

Le 24 juin, la formation a été présentée à l'AFILS qui a souligné de nombreux problèmes (pas d'examen, pas assez d'heures, pas de stage...).

L'AFILS a donc refusé de soutenir ce projet.

Depuis, il y a eu une forte évolution positive.

L'AFILS peut proposer de participer à l'examen mais elle ne peut pas s'imposer !

Les formatrices membres AFILS qui interviennent sont absentes aujourd'hui! En tant que formatrices, elles interviendront lors de l'examen.

Problème inquiétant : aucun des partenaires n'est professionnel.

Les interprètes sont des intervenants, non des partenaires.

- SERAC / PARIS 8 :

Chaque année, un membre de l'AFILS vient faire une présentation de l'association AFILS aux stagiaires.

Auparavant l'AFILS n'était appelée que pour participer à l'examen, le souhait de participer aux sélections a été fortement formulé à plusieurs reprises et enfin mis en pratique.

Il n'y a actuellement aucune convention qui scelle ce partenariat vieux de plusieurs années.

Des personnes interviennent, mais l'AFILS n'a pas la stature pour faire plus.

Pas de formateurs au sein de l'AFILS qui valide simplement les résultats de l'examen.

Pour information : SERAC est à la fois partenaire de Paris 8 et de Lille 3.

- TOULOUSE :

Eux aussi ont demandé indirectement le soutien de l'AFILS.

- ESIT :

L'AFILS n'a jamais eu droit de regard sur cette formation.

Cette question reste sans réponses.

Beaucoup de questions restent sans réponses :

- Quels sont les critères d'une bonne formation ?
- Peut-on créer une formation quand on est une association ?
- Faut-il être une Université ?
- L'AFILS peut-elle intervenir dans les critères des différentes formations ? Ne l'a-t-elle pas déjà fait implicitement !
- Ces critères sont difficiles à établir.
- Quelle est la position de l'AFILS vis-à-vis de ces différentes formations ?
- Y a-t-il eu une demande officielle de positionnement de l'AFILS ?

Différents points abordés :

1- Le décalage Paris / province :

Le diplôme est une condition pour entrer dans l'AFILS, mais en province, ce dernier n'a pas toujours la même valeur. En effet, il semblerait qu'en

province, le diplôme SERAC ne soit pas reconnu par les conventions collectives alors que le diplôme de l'ESIT l'est. C'est pour cela que le DFSSU courta été créé.

La formation sur le « tas » a eu son heure de gloire, mais maintenant compte tenu du nombre de formations, le diplôme est incontournable.

Il est à noter que pour de nombreux métiers de même valeur de diplôme, exercer sans diplôme mène tout droit en prison ! (« exercice illégal de la profession »).

Pour exemple, les psychothérapeutes font actuellement un gros ménage dans leurs rangs pour remettre les choses à plat et avoir un registre clair.

2- L'A.I.I.C. (Association Internationale des Interprètes de Conférence) :

L'AIIIC a des règles beaucoup plus strictes que celles de l'AFILS ; pour exemple, on ne peut accéder à certaines missions que si l'on est membre. L'accès à l'AIIIC se fait par cooptation + diplôme + compétences reconnues.

Chez les interprètes en LSF, il n'y a pas d'ordre !

3- La déontologie :

La déontologie est difficile à évaluer !

Pas de cours ni d'examen intitulé « déontologie » à l'ESIT mais elle est présente dans la formation implicitement, comme pour les langues orales. Elle est évaluée également implicitement, mais pour les étudiants, peut-elle donner lieu à une faute professionnelle ?

Notons que nous sommes dans des situations différentes des interprètes en langues orales.

Le code de déontologie n'est pas la propriété de l'AFILS. De nombreux interprètes non membres sont tenus de le suivre.

4- Les formations continues :

Il y en a peu. Comment les financer lorsqu'on est vacataire ?

L'AFILS pourrait créer des formations avec différents partenaires mais subsistent les problèmes financiers. Francis Jeggli avait fait une proposition au sein du groupe « formafils » mais personne n'a répondu.

Actuellement, une formation « d'interprète pour sourd aveugles » se met en place, beaucoup d'interprètes regrettent qu'elle ait lieu durant les week-end et les vacances.

Il y a quelques années, mise en place de formations par des interprètes locaux (Région Rhône-Alpes et Midi Pyrénées). Des subventions avait été trouvées auprès des conseils régionaux (convention avec l'AFILS) : un exemple réussi !

5- L'intervention de l'AFILS dans les formations, les critères :

L'AFILS représente les « professionnels du métier ». C'est une place importante principalement durant les stages. Mais, influence-t-on vraiment quand on est tuteur ? De plus, c'est un choix individuel de chaque interprète. Rien à voir avec une position globale de l'AFILS.

6- Difficultés pour juger les formations :

Attention, on ne peut juger sur un programme qui peut être appliqué de différentes manières. Il faut aller voir concrètement ce qui s'y passe ! De plus, ce n'est pas en jugeant les formations que l'on protège le métier !!

Les membres de l'AFILS émettent un avis pour dire comment devenir un bon interprète, mais comment se faire entendre auprès des organismes de forma-

tion?

CONCLUSION

Toutes les nouvelles formations font peur et c'est normal. Pourquoi ne pas demander à être observateur à l'examen pour ouvrir le dialogue et discuter en terrain connu ? Il ne faut pas juger avant de voir et surtout se laisser du temps de réflexion. Avoir une action positive pour faire évoluer les choses. Nous sommes d'accord sur le fait que pour être un bon formateur, il faut être un professionnel (interprète) et qu'être un bon pédagogue, cela ne s'improvise pas.

Pour le moment l'AFILS ne prendra pas de position. Mise en place d'un groupe de travail avec les différents formateurs des différentes formations. Affaire à suivre sur le forum.

Conditions de travail

Animé par Véronique Geffroy et Béatrice Blondeau

L'antenne AFILS Paris a proposé un groupe de travail qui s'est réuni une fois par mois pendant deux ans sur le thème de réflexion « conditions de travail ». A l'issue de ces deux années de réflexion, s'est créé le syndicat S.I.F.L.E.T.

Ces réunions ont eu lieu en 2000 et 2001, et c'est lors de l'assemblée générale de 2002 que s'est créé le syndicat.

C'est en juillet 2002 que les statuts de ce syndicat sont déposés.

Depuis juillet 2002, le bureau s'est réuni régulièrement mais le problème de l'éclatement géographique des membres empêche des réunions plus fréquentes.

Un travail sur le recensement des interprètes, tous confondus et différent du registre de l'AFILS a été mené ainsi qu'un relevé de chaque région, avec chaque interprète et chaque service.

Un panel des statuts et des situations d'embauche est en cours (négociation de contrats, statut sur la feuille de paie etc.)

Le dossier maladies professionnelles a été repris.

Un début d'archivage des contrats travail existant a été mis en place, mais il y a une évolution rapide des situations.

Le syndicat pourrait oeuvrer plus efficacement : pour cela il faudrait qu'il se rattache à un grand syndicat existant pour plus de légitimité. Cette proposition sera faite à la prochaine assemblée générale

du syndicat. Plusieurs avantages de cette affiliation à un grand syndicat : des moyens juridiques, l'accession plus facile aux prud'hommes, aide logistique et humaine, et validité sur les contrats travail.

Les interprètes qui ne sont pas encore membres de ce syndicat peuvent néanmoins venir exposer leurs difficultés professionnelles en apportant les documents, exemple : fiche de poste, contrat de travail...

Une réunion sera organisée courant février 2004 avec un avocat spécialiste du droit du travail.

Les résultats et réflexion menée par le syndicat seront communiqués régulièrement aux membres de l'AFILS, car il existe un lien étroit entre le syndicat SIFLET et l'AFILS.

Il y a actuellement une réflexion sur le droit à l'image, cette réflexion est menée par le groupe de travail du service INTERPRETIS de Toulouse.

Un travail de recensement des conventions collectives ainsi que des maladies professionnelles est mis en place.

À Toulouse, trois interprètes se sont mis en grève, le syndicat a soutenu cette action, une réflexion a été menée sur les fiches de poste.

Un travail important est mené par Karine Tanguy car il subsiste des problèmes de non reconnaissance dans les I.N.J.S.

Une réflexion est également menée sur les différences de salaires en fonction des diplômes. Le diplôme SERAC n'est pas toujours reconnu, et en lien avec ce sujet cet après-midi un groupe de travail va réfléchir sur l'interprète « mode d'emploi ». Une explication sera donnée aux employeurs lors de cet atelier de réflexion.

Le D.F.S.S.U. n'est pas reconnu comme un diplôme universitaire, à la différence du D.E.S.S.

Il existe une différence entre les statuts et les salaires selon qu'on est vacataire, contractuel ou personne embauchée salariée dans un institut.

Il existe une minorité de personnes en CDI ou CDD, il y a plus de vacataires, il serait intéressant de faire des statistiques sur les contrats de chacun. Le problème sur les contrats des intermittents ; le choix des interprètes, en CDD d'usage au lieu d'un

CDI.

Une expérience d'une interprète à Toulouse travaillant avec la convention collective de 2002 de prestataires de services : coefficients appliqués. De zéro à deux ans d'expérience, le travail est effectué au prorata de 17 heures par semaine, répartie comme suit : 50 % de temps de travail, 50 % de temps de préparation et de déplacements. De deux ans à cinq ans d'expérience : 55 % de temps de travail et 45 % de temps de préparation et de déplacements. Après cinq ans d'expérience : 60 % de temps de travail et 40 % de temps de préparation, en effectuant 21 heures par semaine. Il est à signaler que certains interprètes sont prêts à accepter des situations de travail tout à fait inconfortables...

Compte-rendu d'un atelier de l'après-midi AFILS

Les rencontres de l'après-midi, en langue des signes exclusivement, étaient ouvertes à tous : interprètes, sourds, élèves interprètes et sympathisants furent nombreux !

(Nous sommes désolées de ne publier qu'un seul compte-rendu : les notes prises lors des diverses rencontres de cet après-midi ne sont pas toutes exploitables...)

Simulation interprétation

Animateurs :

- Yann Cantin (sourd, formateur, cours d'interprétation de conférence, (S.E.R.A.C. / Paris 8)
- Francis Jeggli (entendant, interprète, formateur, cours d'interprétation de conférence, (S.E.R.A.C. / Paris 8)

Comédiennes :

Les excellentes : Marie Imbert (l'interprète), Alice Mouillac (le médecin entendant), Virginie Chaumey (la patiente sourde) ; toutes les trois stagiaires interprètes (D16) de la formation S.E.R.A.C. / Paris 8.

Contenu de l'atelier :

1- Saynètes reproduisant un entretien chez un médecin.

Première saynète : « le mauvais interprète »

Deuxième saynète « le bon interprète »

« Arrêts sur image » avec commentaires des participants.

2- Shadowing : les participants sourds ont pu s'essayer au shadowing (émission en langue des signes avec réexpression simultanée des participants en langue des signes) à partir d'une vidéo

(avec l'aimable autorisation de Stéphanie Autier).

Bilan de cet atelier :

Participation : environ 20 personnes à chaque séance.

Nombre de séances : deux.

Durée : environ 45 minutes.

Rares sont les sourds qui ont tenu plus de 3 minutes en shadowing. Cet exercice est un véritable révélateur pour les sourds, de ce que peut représenter la charge de stress due à l'effort de concentration qu'exige notre métier (avec en plus le passage d'une langue à une autre).

Les participants étaient tous contents de cet atelier. A refaire l'année prochaine.

Extraits du P.V. de l'Assemblée Générale de l'AFILS du 8 février 2004

Assemblée Générale AFILS
8 Février 2004

28 votants présents et 26 pouvoirs ; soit 54 voix. (majorité absolue : 28 voix.)

1- Rapport moral de l'AFILS

- **Fédération Nationale des Sourds de France** : plusieurs réunions avec la représentante du secteur « interprétariat » de la FNSF : Françoise Masson. Projet d'un questionnaire à destination des services d'interprètes... mais pas de concrétisation ; questionnaire plusieurs fois corrigé pas l'AFILS mais pas de suite !
- **Collectif d'Associations pour l'Accessibilité des Sourds à l'Audiovisuel** : l'AFILS participe toujours régulièrement aux réunions du CAASA. Pas de concrétisation pour le moment.
- **Formation LILLE 3** : les deux responsables, mesdames Dal et Berthoneau sont venues présenter la formation de Lille 3 (DESS d'interprétation LSF/français) aux membres de l'antenne AFILS Ile de France fin juin : pas plus de collaboration.
- **Site Internet** : ça y est, c'est en route !
- **Carte de membre AFILS** : c'est fait !
- **Registre des interprètes** : c'est fait aussi ! Le registre sera annuel et l'édition 2004 ne mentionnera que les coordonnées des services d'ILS affiliés car il y a confusion dans la communauté sourde qui pense que tous les services recensés dans le registre 2003 sont affiliés... ce qui n'est pas le cas ! (voir dans le prochain numéro du Journal de l'AFILS)
- **Services d'interprètes parisiens** : le 20 octobre dernier, l'AFILS a réuni les cinq services d'ILS parisiens afin de les informer sur notre association ainsi que les modalités d'adhésion à l'AFILS. À ce jour le CPSAS et SIBILS sont membres de l'AFILS, le SERAC devrait suivre et l'ARIS semble intéressé mais ne remplit pas encore les critères nécessaires pour être affilié (à savoir, 75 % d'ILS diplômés). Remerciements particuliers à Audrey Coury et Véronique Geoffroy qui ont assuré bénévolement l'interprétation ce soir-là.
- **Groupes Internet** : ceux du CA et de l'organisation du WE AFILS de février sont en super forme. Renouveau du groupe « ILS scolaires », coma moyen pour le groupe Formafils ainsi que pour le groupe « interventions extérieures au nom de l'AFILS » et bonne forme pour le groupe « Journal de l'AFILS ».
- **Antenne AFILS Est** : renouveau de l'antenne, responsable Mme Peuch.
- **EFSLI** : participation de l'AFILS (Sandrine Schwartz) au séminaire de l'EFSLI. (Bilan à suivre.)

- **Dossier Université** : Caroline Mourgues nous fait un petit point sur l'énorme dossier qu'elle gère avec Catherine Charpin de Toulouse (première partie publiée dans ce numéro).

Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

Rapport approuvé

2- Rapports des antennes AFILS

Des comptes-rendus ne nous ont pas encore été communiqués... nous sommes donc au regret de ne pas pouvoir les publier.

- **Nord** : (rapport envoyé ultérieurement)

Votes : contre = 0, abstention = 0, pour = 54

Rapport approuvé.

- **Est** : Pas de rapport en 2003, car l'antenne est en re-naissance depuis quelques mois seulement. Un membre et responsable régional : Christine Peuch.

- **Rhône-Alpes** : (rapport publié dans ce numéro)

Votes : contre = 18, abstention = 20, pour = 16

Rapport non approuvé.

- **Aquitaine** : La région Aquitaine est inégalement pourvue en interprètes LSF/Français :

- Un service d'interprètes, « Signe », comprenant cinq interprètes dont quatre diplômés (le cinquième est en formation), est basé à Bordeaux.
- Une association de personnes sourdes, le CPPS de Bayonne, emploie deux interprètes dont un diplômé (le deuxième est en formation).
- Les trois autres départements : Landes, Lot-et-Garonne et Dordogne ne disposent d'aucun interprète. Les deux services de Bordeaux et Bayonne interviennent occasionnellement dans ces trois départements, mais les coûts de transport limitent ces prestations.
- Des interfaces de compétences diverses interviennent dans la région, notamment à Bordeaux, Bayonne et Dax.

L'année 2003 a vu le développement des deux services, Signe et le CPPS :

1- Pour répondre à l'augmentation des demandes, le CPPS a dû embaucher un deuxième interprète

2- Signe s'est développé : poursuite de la subvention « Dynamique solidaire » permettant de baisser le tarif des interprétations horaires pour les individuels à 7€, renouvellement de convention avec le CHU de Bordeaux, convention avec un hôpital psychiatrique, convention avec la Maison de l'avocat pour une permanence juridique, interventions régulières pour les trois écoles de Sourds du département, interventions régulières au tribunal, dans diverses administrations, pour diverses entreprises, associations...

Le service d'interprètes de Bordeaux présente quelques particularités :

- Il s'agit d'une association Loi 1901, mais selon ses statuts, les interprètes diplômés gardent toujours le pouvoir de décision, afin de garantir le respect de la philosophie et de la déontologie du métier d'interprète.

- La plupart des interprètes travaillant à Signe y interviennent à temps partiel, travaillant par

ailleurs comme interprètes dans les écoles de la région ou dans d'autres institutions. Cela permet d'une part une diversité d'interventions et donc une moindre routine, et un revenu plus stable pour les interprètes. Cela permet également que l'ensemble des interprètes se retrouvent régulièrement, et organisent plus facilement des séances de travail. Des rencontres plus occasionnelles sont également organisées avec les interprètes de Bayonne, et plus récemment avec ceux de Toulouse.

- Des contacts sont mis en place avec diverses associations de personnes sourdes, afin de monter ensemble des dossiers de subvention, ou des projets impliquant la présence d'interprètes (visites de musées, permanences administratives?).

Parmi les difficultés rencontrées :

- La situation des associations de Sourds et des services à destination des personnes sourdes n'est pas très apaisée : divers conflits, enjeux de pouvoir entre écoles ou associations de sourds, rendent la place des interprètes et du service d'interprètes pas toujours très aisée.
- La baisse des budgets de l'Etat pour tout le domaine social rend plus difficile l'obtention de financements. Peut-être la réforme de la loi de 1975 va-t-elle faire évoluer cette situation.

Dernière nouvelle : le nouveau responsable régional de l'AFILS est Jean-Luc Gaudin.

Votes : contre = 0, abstention = 0, pour = 54
Rapport approuvé.

- **Île-de-France** : La région comprend 30 membres à jour de leur cotisation, deux services d'ILS affiliés (CPSAS et SIBILS) sur 6 existants dans la région.

- Bilan Moral : 10 réunions dont une consacrée aux services d'ILS. De nombreux thèmes ont été abordés dont : « justice » ; « antenne AFILS ou association régionale ? » ; « les maladies professionnelles » ; « DESS Lille » ; « Contacts avec les étudiants des formations d'ILS Paris 8/SERAC et ESIT » ; « Conditions de travail » ; « création d'un groupe de parole » ; « Vocabulaire spécialisé » ; « l'interprétation scolaire » . Chacune des réunions donne lieu à un PV qui paraît intégralement sur le e-groupe AFILS nationale. L'INJS nous faisant désormais payer les locations de salles, nous avons migré dans les locaux de SERAC. Les réunions ont eu lieu en moyenne une fois par mois, un jour de semaine à chaque fois différent, dans une ambiance agréable. Les réunions comprenaient en moyenne une dizaine de personnes et une partie des visages ont changé par rapport à l'année 2001.

- Bilan financier : Lorsque j'ai enfin récupéré le compte, en avril 2003, (il m'a fallu 3 mois pour retrouver le dossier Ile de France) il n'avait pas été tenu depuis plus d'un an. (octobre 2001). Somme en caisse au 1er janvier 2003 sur le compte courant (crédit Mutuel) : +506.12€. Somme en caisse au 31 décembre 2003 : +2156.12€. Somme en caisse sur le livret bleu (crédit Mutuel) au 31 décembre 2003 : +779.64€. Les revenus sont exclusivement les adhésions. Les dépenses sont exclusivement les versements des 2/3 des adhésions à la trésorerie nationale. La situation financière de la région est saine et satisfaisante. Bilan prévisionnel : Un certain nombre d'adhérents, non domiciliés en Ile de France, ont adhéré à la région en 2003. Ce ne sera désormais plus possible, ils adhéreront directement à l'AFILS nationale. De plus, certains frais (pot de fin d'année) ont été payés en 2004 et n'apparaissent donc pas sur ce bilan 2003. Enfin nous n'avons pas eu de frais de salle ni d'invité extérieur à payer en 2003. Il faut donc s'attendre à une baisse des encaissements et une hausse des frais en 2004, ce qui ne devrait pas trop poser de problème vu la bonne santé du compte. (Francis Jeggli, AG 2003, 8 février 2004)

Votes : contre = 0, abstention = 0, pour = 54
Rapport approuvé

- **Rapport de l'association affiliée « Ça parle ça signe » :**
(rapport publié dans ce numéro)
Pas de vote.

3- Propositions de modifications de statut

(les parties à modifier sont soulignées)

Demandes de modification de la part du CA :

Article 7 :

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Seuls sont possibles des remboursements de frais acceptés par le Conseil d'Administration, sur justificatifs.

(Suppression de la dernière phrase de l'article : Les membres rétribués de l'association peuvent être appelés, par le président, à assister, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.)

Contre = 1, abstention = 1, pour = 50
Modification approuvée

Article 8 :

L'Assemblée Générale de l'association comprend :

- les membres actifs à jour de leurs cotisations
- les membres donateurs

Les membres votants sont les membres actifs (1 voix pour les personnes physiques / 2 voix pour les personnes morales).

L'Assemblée Générale se réunit, au moins une fois par an, et à chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart des membres votants de l'association.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration. Son bureau est celui du Conseil d'Administration. Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil, sur la situation financière et morale de l'association, ainsi que ceux fournis par les antennes régionales. *(Rajout de cette dernière phrase)*

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, fixe le montant des cotisations donnant droit à une carte pour les membres actifs et pourvoit au renouvellement total ou partiel, des membres du Conseil d'Administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les membres de l'association.

(Suppression de la phrase : Sauf application de l'article 7, les membres rétribués de l'association n'ont pas accès à l'Assemblée Générale.)

Remplacée par : Sur décision de ses membres, le conseil d'administration se réserve le droit d'inviter toutes personnes extérieures à émettre un avis sur un thème évoqué, lors d'une réunion d'assemblée générale.

Contre = 0, abstention = 6, pour = 46
Modification Approuvée

Article 10 :

Les responsables des antennes régionales sont élus par les membres actifs de leur région, et sous réserve d'approbation du Conseil d'Administration pour une durée de deux années reconductibles. Ils ont pour mission d'animer des réunions régionales, de faire circuler l'information entre les membres régionaux et le CA. (Suppression de la fin de la phrase : ... et de collecter en début d'année les cotisations annuelles.)

(Suppression de la phrase : Un tiers des cotisations reste sur un compte régional sous la responsabilité du Responsable Régional. L'antenne est libre d'utiliser cet argent comme elle l'entend. Les deux tiers res-

tants sont transférés sur le compte national.)

Remplacée par : Le 1/3 des cotisations des membres de l'antenne régionale est reversé sur le compte de l'antenne. Ce compte bancaire est * sous la responsabilité et géré par le responsable d'antenne.

Les membres actifs qui ne sont pas rattachés à une antenne paient la totalité de la cotisation à l'AFILS nationale. Le paiement de cette cotisation donne le droit de participer à n'importe quelle réunion régionale ainsi qu'à être rattaché au groupe de discussion Internet de l'AFILS. Si une nouvelle antenne est créée, l'AFILS nationale s'engage à reverser le tiers des cotisations qu'elle aura perçues sur le compte bancaire de l'antenne régionale.

(Modification supplémentaire proposée par Francis Jeggli : * géré par le responsable de l'antenne mais sous la responsabilité du trésorier national.

Contre = 9, abstention = 0, pour = 43
Modification approuvée

Demande de modification de la part de l'association pour l'interprétation « Les mains Libres » (Rhône-Alpes) :

Article 3 :

L'association est composée de

A/ membres actifs :

- Personnes physiques :

- interprètes professionnels, détenteurs d'un diplôme d'interprète Français/LSF (annexe 1) ou d'une carte professionnelle délivrée par l'AFILS.

- Personnes morales : (annexe 1 bis : bulletin d'adhésion précisant les conditions d'affiliation des personnes morales)

- Services d'interprètes, justifiant d'au moins 75 % de leur temps d'interprétation effectué par des interprètes diplômés.
- Associations d'interprètes ou pour l'interprétation, (*suppression de la phrase : dont le CA est composé d'au moins 60% de membres AFILS*)

Remplacée par : ...dont 60 % du conseil d'administration est composé d'interprètes diplômés ou détenteurs de la carte professionnelle délivrée par l'AFILS ou bien encore, justifiant de la réussite à l'examen SERAC permettant d'obtenir la carte professionnelle.

Contre = 43, abstention = 2, pour = 7
Modification non approuvée

Demande de modification de la part de l'association pour l'interprétation « Ça parle, ça signe » (Midi-Pyrénées) :

Article 10 :

Rajout : Dans les régions où l'AFILS est représentée par une association affiliée à l'AFILS, celle-ci contribue au fonctionnement de l'association régionale en reversant le 1/3 de la cotisation des interprètes qui sont membres de l'AFILS.

(Le critère d'affiliation doit rester le même : 60% de membres AFILS dans la composition du CA de l'association affiliée.)

Contre = 29, abstention = 4, pour = 19
Modification non approuvée

4- Élection du CA

5 sortants ou démissionnaires : Sandrine Schwartz, Julie Graffe, Isabelle Lombard, Anne Lambolez, Catherine Charpin (représentante des services affiliés).

Constitution du CA et du bureau « 2004 » :

Francis Jeggli (AFILS, Ile de France) conseiller
Sandrine Deschodt (AFILS, Nord) conseillère
Caroline Mourgues (Ca parle, Ca signe, représentant les associations affiliées) conseillère
Véronique Geffroy (AFILS, Ile de France) trésorière adjointe
Isabelle Lombard (AFILS, Ile de France) trésorière
Audrey Coury (AFILS, Ile de France) secrétaire adjointe
Théa Nougaro (AFILS, Ile de France) secrétaire
Laure Boussard (AFILS) présidente

Véronique Geffroy. Cette dernière n'étant plus interprète professionnelle pendant une année (mais professeur à Paris VIII à temps plein) elle a demandé que l'AG approuve ou non son maintien de candidature. L'assemblée approuve à 52 voix, 2 abstentions.

Rapport moral 2003 de la région Rhône-Alpes, présenté le 7 février matin

Extraits :

Bien que l'association régionale « Les Mains Libres » existe depuis plus d'un an, nous n'avons pas fermé l'antenne AFILS Rhône-Alpes. Quatre interprètes continuent à verser leur cotisation AFILS (même si une a oublié et si une autre travaille à Montpellier), sachant qu'à ma connaissance au moins trois autres interprètes de la région cotisent directement au national. La règle, obligeant un interprète, lorsqu'il n'a pas d'antenne dans sa région, à prévenir le national de son choix de lieu d'affiliation, n'est-elle pas réciproque, l'interprète devant signaler à son antenne régionale qu'il souhaite adhérer directement au national ?!...

Nous ne nous réunissons plus effectivement au nom de l'AFILS, mais l'affiliation de l'association régionale n'ayant pas pu se faire en 2003, nous avons cru bon de conserver notre lien à l'AFILS par le biais de l'antenne.

Nous profitons de cette Assemblée Générale pour vous relancer une dernière fois au sujet de notre affiliation en tant qu'association régionale. Pour vous présenter la situation, merci de reprendre le courrier que nous vous avons fait parvenir le 6/07/03 auquel vous nous avez répondu le 8/11/03. En résumé, pour que nous puissions nous affilier, une modification des statuts de l'AFILS est nécessaire. Pour information, l'association « Les Mains Libres » pourrait concerner en 2004, 22 interprètes environ. Il faudrait voter la modification suivante :

Sont membres de l'AFILS, en tant que personne morale :
- les associations d'interprètes ou pour l'interprétation, composées d'au moins 60 % d'interprètes diplômés ou détenteurs de la carte professionnelle délivrée par l'AFILS, ou bien encore justifiant de la réussite à l'examen SERAC, permettant d'obtenir la carte pro.

A ce sujet, nous avons obtenu de l'organisme SERAC, une attestation énumérant le nom des interprètes ayant réussi l'examen carte pro. Ces interprètes ne sont plus, tous, membres AFILS, mais ont été reconnus compétents pour exercer la profession.

Voici donc notre demande. Nous ne serons malheureusement pas là pour venir la défendre le 8/02/04. Nous nous donnons pourtant beaucoup de peine pour rester en lien avec l'AFILS. Nous sommes une majorité aux « Mains Libres » à continuer à penser que nous devons rester unis, malgré nos différences, plutôt que de diviser nos forces. A présent, si notre proposition ne vous satisfait pas, nous souhaitons tout de même rester en contact et vous diffuser les informations intéressantes que nous pourrions collecter, pour notre métier. Pour cela, nous vous communiquons d'ores et déjà l'adresse de notre site :

<http://www.les mains libres.org/>

Merci de l'attention que vous porterez à notre requête. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous attendons de vos nouvelles.

Les Mains Libres



Bilan d'activité 2003 de l'association pour l'interprétation toulousaine, présenté lors de l'AG de l'AFILS

L'année 2002 a été consacrée à des débats sur l'avenir de l'AFILS, son rôle, son organisation future... et au souhait pour nous de maintenir une structure nationale. Nous avons consacré du temps à la réflexion des nouveaux statuts de l'AFILS nationale et à nos souhaits au niveau régional.

En septembre 2002, l'AFILS a modifié ses statuts.

Lors de ce changement, nous avons souhaité, à Toulouse, utiliser la possibilité de développer une association régionale. Nous ressentions le besoin de trouver une nouvelle dynamique à la fois pour nous mêmes, et pour la transmettre à l'AFILS Nationale.

Ça Parle, Ça Signe est née le 10 décembre 2002.

Lors de notre réunion de création, nous avons décidé de travailler en 2003 sur la question de la traduction en faisant des actions concrètes : traduction de chansons et de poésies.

Nous avons souhaité nous associer étroitement avec des utilisateurs d'interprètes, des sourds aspirant à devenir traducteur et toutes personnes s'intéressant à divers titres à la traduction.

Depuis sa création, « Ça parle, ça signe » est devenu un laboratoire d'expériences joyeuses de traduction artistique. On peut dire que nous nous formons les uns les autres.

« Ça parle, ça signe » est un lieu d'échanges centré sur l'interprétation et la traduction. A l'intérieur, un groupe s'est créé : « chants signes ». Il s'agit d'interprétation de chansons et poèmes en LSF par un groupe mixte sourd entendant.

➤ Actions concrétisées en 2003

Seul le groupe « chants signes » a fonctionné de façon intensive. Les autres groupes se trouvent pour l'instant en suspens, ils seront repris en 2004. Des personnes impliquées dans les autres groupes ont été peu disponibles du fait de leur participation sur le groupe chansons.

Choix de développer et de faire fonctionner ce groupe sur l'année 2003.

C'est une activité qui permet de faire connaître l'association.

Activités du groupe « chants signes » :

« Chants signes » regroupe de nombreuses personnes, et suite aux représentations, les rangs ne cessent de grossir.

Les retours sont positifs et le groupe reçoit de nombreuses demandes pour des représentations lors de manifestations diverses.

Représentations :

- Forum des langues, 25 mai 2003
- Fête de la musique, 21 juin 2003
- Concert « allant vers » au profit de l'APES, 26 septembre 2003
- Journée Mondiale des Sourds, 27 septembre 2003
- Association Entre Signes, 14 novembre 2003
- Zenith : concert Fabulous trobadors, 13 décembre 2003

Les représentations ont demandé une réflexion importante et approfondie sur la traduction de textes de chansons et de poèmes. Des séances de travail et de répétition ont été nécessaires.

A partir de mars 2003, le rythme des rencontres est devenu soutenu et effréné :

- 25 mars 2003 : organisation du groupe, préparation des chansons
- 8 avril : adaptation de chansons et de poèmes
- 6 mai : répétition Forum des langues
- 20 mai : répétition Forum des langues
- 10 juin : adaptation de chansons et de poèmes
- 17 juin : répétition Fête de la musique
- 8 juillet : adaptation de chansons et poèmes
- 10 septembre : adaptation de chansons et de poèmes
- 18 septembre : adaptation de chansons et de poèmes
- 20 septembre : répétition concert « allant vers »
- 23 septembre : répétition JMS
- 25 septembre : répétition générale concert « allant vers »
- 14 octobre : adaptation de nouvelles chansons et de nouveaux poèmes
- 21 octobre : adaptation de chansons et de poèmes
- 4 novembre : adaptation de chansons et de poèmes
- 12 novembre : répétition soirée Entre Signes
- 2 décembre : nouvelle organisation et nouvelles perspectives

C'est un groupe qui fonctionne bien et qui permet de travailler la traduction des textes :

- collaboration sourds / interprètes : travail sur la traduction
- Une sensibilisation du public à notre profession au travers de l'interprétation de chansons.

cf.

➤ Articles de presse : Le Sourdnal, La Dépêche

➤ Remerciement de l'APES

➤ Identification de l'association « Ça parle, ça signe » comme membre de l'Afils :

- Présence lors du forum des langues d'une banderole (faites par les petites mains de Cathy Charpin et Béné Veillet) :

« Ça parle, ça signe association pour l'interprétation en LSF, membre de l'AFILS »

- Interview de la présidente Cathy Charpin lors du concert au profit de l'APES : rappel historique sur la création de l'association « Ça parle, ça signe », association membre de l'AFILS

- A venir : est prévue une information générale sur l'association :

- Présentation et historique de l'AFILS nationale
- Présentation historique de l'environnement régional AFILS
- Présentation de « Ça parle, ça signe »

➤ Réunions générales

▶ 10 décembre 2002 : Assemblée constitutive de l'association ça parle ça signe

▶ 25 février 2003 : Mise en place des actions pour l'année 2003, discussions sur la nature des relations de l'AFILS vis à vis des antennes et des associations.

Nous listons les sujets et actions qui nous intéressent, nous décidons de faire peu de chose mais de les faire bien et de se faire plaisir : c'est ainsi que naît le groupe Chant Signes.

Divers souhaits s'expriment : on les retrouve dans les projets de 2004. (cf. plus loin)

▶ 15 avril 2003 : informations diverses sur la réunion du CA et informations sur l'avancée des groupes de CPCS

▶ 18 novembre 2003 : Annonce de la démission de Catherine du CA de l'AFILS et de la présidence de CPCS. Discussion sur le regard que porte l'AFILS sur CPCS : pas de reconnaissance de l'association au même titre que les antennes, malgré le travail que réalise CPCS pour la promotion du métier d'interprète. Echanges sur l'avenir de CPCS notamment pour trouver une ou un nouveau président. Informations diverses (DESS Lille, journées AFILS 7/8 février...)

▶ 16 décembre 2003 : AG de CPCS :

- Discussion sur le reversement du 1/3 des cotisations des membres AFILS
- Actions pour 2004
- Elections d'un nouveau bureau :
 - Président : M. Pozoïsky.
 - Vice-présidente : C. Mourgues.
 - Secrétaire : E. Ghienne.
 - Trésorier : S. Tardy (poste inchangé).
- Décision du montant de la cotisation annuelle

➤ **Les actions en cours et potentielles**

Pour la rentrée nous prévoyons (année 2004) :

- 1- la réunion d'informations sur AFILS et « Ça parle, ça signe », suivie d'un débat : « les usagers questionnent les interprètes »
- 2- Des réunions thématiques :
 - La traduction : une nouvelle pratique du métier avec des traducteurs sourds.
 - Comment travailler avec les sourds relais ? Réflexion sur les situations faisant appel à des « sourds relais » dans le milieu social, judiciaire... Quel statut ? Quelle reconnaissance ?
 - Stratégies face aux discours obscurs
- 3- Rencontre AFILS Sud Ouest : échange sur le fonctionnement des différents services, les conditions de travail...

Ça parle, ça signe

Lettre ouverte aux membres AFILS, par Ça parle, ça signe

Au nom de tous les membres de l'association régionale Ça parle, Ça signe : lettre ouverte aux membres AFILS

Suite à l'assemblée générale de l'AFILS du 8 février 2004, au vu du résultat des votes, notre association ne s'affilera pas à l'AFILS pour 2004.

Nous tenons tout de même à rappeler l'engagement et la participation active au sein de l'AFILS et pour la promotion du métier d'interprète de Ça parle, Ça signe depuis fin 2002.

Un petit rappel du contexte depuis 2002 :

De mars à juin 2002, une réflexion et une étude ont été menées pour « rénover » l'AFILS et proposer de nouveaux statuts. A Toulouse, l'année a été consacrée à des débats sur l'avenir de l'AFILS, son rôle, son organisation future... et à la volonté pour nous de maintenir une structure nationale. Nous avons consacré du temps à la réflexion des nouveaux statuts de l'AFILS nationale et à nos souhaits au niveau régional.

En juin 2002 l'AGE qui devait décider des nouveaux statuts s'est soldée par un échec. En effet, les statuts votés découlaient d'un compromis entre les différentes conceptions pour la nouvelle AFILS. Au final, personne n'était satisfait et aucun candidat ne s'est présenté pour le CA. Cette situation risquait de provoquer soit une scission, soit la disparition de l'AFILS.

Suite à cela, une seconde AGE s'est tenue en septembre 2002.

Toulouse ne souhaitant ni la disparition, ni une scission, s'est prononcé en faveur des statuts proposés, même si ceux-ci ne correspondaient pas à l'environnement régional toulousain.

Nous souhaitons vivement que l'AFILS se développe et devienne une association nationale reconnue par les pouvoirs publics. Afin de participer pleinement, deux membres toulousains se sont engagés dans le nouveau CA.

Bien sûr nous espérons pouvoir garder notre spécificité régionale et notre ouverture, nous ressentions le besoin de trouver une nouvelle dynamique à la fois pour nous mêmes, et pour la transmettre à l'AFILS Nationale. Ceci nous était possible à travers une association régionale reconnue par les nouveaux statuts de l'AFILS.

Ça parle ça signe :

Ça Parle Ça Signe est née le 10 décembre 2002.

Lors de notre réunion de création, nous avons décidé de travailler en 2003 sur la question de la traduction en faisant des actions concrètes : traduction de chansons et de poésies.

Nous avons souhaité nous associer étroitement avec des utilisateurs d'interprètes, des sourds aspirant à devenir traducteur et toutes personnes s'intéressant à divers titres à la traduction et à l'interprétation.

Depuis sa création, Ça parle, Ça signe est devenu un laboratoire d'expériences joyeuses de traduction artistique. On peut dire que nous nous formons les uns les autres, nous menons une réflexion

importante et approfondie sur la traduction de texte, de chansons, et poèmes. Recherche sur la méthode de travail la plus appropriée pour la traduction : travail en binôme sourd / entendant, délinéarisation du texte, schématisation, appropriation de la langue des signes artistique et du rythme, transmission inter-culturelle, adaptation....

Chants signes regroupe de nombreuses personnes, suite aux représentations les rangs ne cessent de grossir. Des séances de travail et de répétition ont été nécessaires, à partir de mars 2003, le rythme des rencontres était soutenu et effréné 2 fois par mois, voire 5 fois au mois de septembre.

Les retours sont positifs et le groupe reçoit de nombreuses demandes pour des représentations lors de manifestations diverses. Ces représentations permettent une sensibilisation du public à notre profession au travers de l'interprétation de chansons et une information sur notre association nationale : l'AFILS.

Nous nous sentons par cette activité, novateurs. En effet le fait d'accueillir dans cette association des personnes sourdes, nous a permis non seulement de réfléchir ensemble, mais aussi de sensibiliser ces personnes à notre métier et à leur métier futur éventuel : traducteur sourd ; métier innovant en relation avec les NTIC ; métier voué à se développer avec la mise en place d'une formation diplômante dans les années à venir.

Nous sommes donc en contact avec des membres de l'AFILS potentiels, qui sont déjà sensibilisés par Ça parle Ça signe aux problématiques de l'interprétation et à l'association nationale. Certains sont d'ailleurs motivés par faire partie de l'AFILS quand ils seront diplômés.

Si cette activité de traduction de chansons et poèmes, a mobilisé du temps et de l'énergie, nous ne souhaitons pas que ce soit notre seule activité pour l'année 2004. Pour continuer la promotion de notre métier et aller dans le sens de la réflexion de l'AFILS, nous envisageons d'autres actions, en parallèle du groupe chants-signes :

1- la réunion d'informations sur AFILS et ça parle ça signe, suivi d'un débat : « les usagers questionnent les interprètes » avec des utilisateurs d'interprètes.

2-Des réunions thématiques :

- La traduction : une nouvelle pratique du métier avec des traducteurs sourds.
- Comment travailler avec les sourds relais ? Réflexion sur les situations faisant appel à des « sourds relais » dans le milieu social, judiciaire... Quel statut ? Quelle reconnaissance ?
- Analyse de la pratique : Stratégies face aux discours obscurs

3-Rencontre Afils Sud Ouest : échange sur le fonctionnement des différents services, les conditions de travail...

Nos relations avec l'AFILS

Si les statuts reconnaissent la possibilité à des associations pour l'interprétation de s'affilier, nous avons pu constater que nos droits ont été parfois bafoués.

En effet, les statuts actuels n'explicitent en rien l'articulation de l'affiliation : association régionale / AFILS nationale. Seules sont présentes les conditions d'adhésion.

Ça parle, ça signe, regroupait 9 interprètes, tous membres individuels de l'AFILS, et nous trouvions injuste au regard de nos actions de ne pouvoir percevoir le 1/3 des cotisations versées au même titre que les antennes.

Une lettre de requête fut adressée au CA le 25 février 2003 :

Extrait :

« Chers camarades,

Nous apprenons que la région Toulousaine s'étant constituée en association, un " couperet " financier s'abat sur les membres AFILS de cette région. En effet, il faut payer 55 euro à l'AFILS nationale et perdre

ainsi la part (1/3) qui doit nous revenir pour cette mission : promouvoir notre métier localement.

...

Nous demandons au CA de ne pas considérer l'association régionale comme un service d'interprètes mais comme l'expression locale de l'AFILS.

La participation de « ça parle, ça signe » comme membre de l'AFILS montre que notre action prolonge la sienne. Elle est une autre forme de l'antenne. Les actions et objectifs sont les mêmes.

Si l'AFILS a voté dans son ensemble pour un changement des statuts et l'acceptation de nouvelles formes locales, il serait contradictoire de barrer la route à ces initiatives par des sanctions au porte monnaie touchant les individus. Il nous semble injuste qu'un interprète toulousain voit disparaître sa part locale par rapport à un interprète d'une autre région alors qu'il s'engage en tant que membre de l'AFILS.

En conséquence, nous demandons, nous membres de l'AFILS, de disposer de notre part locale de la cotisation AFILS et de la reverser à l'association " ça parle, ça signe » elle même membre de l'AFILS, qui nous semble être le bon espace pour promouvoir notre métier et en parler dans notre région.

...

En vous remerciant par avance d'accéder à notre demande, nous vous saluons bien amicalement et vous souhaitons de garder l'esprit léger malgré ces imbroglios kafkaïens... »

Notre demande fut étudiée par le CA le 15 mars 2003, et nous transmit une réponse positive.

Extrait :

« Présentes : Laure, Anne, Isabelle, Sandrine, Théa, Caro

Excusés : Catherine, Julie, Francis

....

Toulouse : Demande au CA sur le fonctionnement des cotisations au regard des membres Afils à titre individuel : que les membres Afils contribuent à la vie du national qu'à hauteur des 2/3 et ce au même titre que les membres d'une antenne, le 1/3 serait reversé à l'association...

CA : D'un point de vue fiscal le 1/3 ne peut être reversé à l'association, le fonctionnement des antennes ne pouvant être appliqué aux associations.

Cependant le CA reconnaissant les actions menées par l'association cpcs au regard de la promotion de la profession, propose à cette dernière de lui faire parvenir un dossier regroupant le ou les divers projets menés par l'association. Le CA reversa alors un montant pouvant être l'équivalent du 1/3 des cotisations. (ex. lors de la représentation des chansons une photo... identification de l'Afils au côté de l'association)

La préférence est donnée à un fonctionnement souple plutôt qu'à un changement des statuts qui entraînerait un fonctionnement rigide ainsi qu'un engagement sur l'avenir.

Le fonctionnement des associations est nouveau, dépendant des moyens financiers pouvant être obtenu sur le futur (cpcs obtenant une subvention ou l'Afils nationale et qui dans ce cas peut envisager de participer financièrement à l'association)

Le choix est de rester sur un fonctionnement non figé afin d'élaborer ensemble la présence des associations en tant que membre de l'Afils... »

Nous pouvions dans cette réponse percevoir la possibilité de construire ensemble le fonctionnement des associations régionales en tant que membre AFILS sur des dispositions souples. Nous mêmes, engagés sur une voie où tout était à mettre en œuvre, à construire, étions satisfaits d'avancer dans un objectif commun : celui de la promotion de notre métier.

Nous nous sommes attachés lors de nos diverses représentations à présenter l'AFILS et permettre un regard différent sur notre profession de par nos prestations.

Lors d'un CA du 4 octobre 2003, nous reformulons notre demande concernant le versement du 1/3. Le CA nous refusa tout versement, nous demanda des justificatifs : factures et autres, et avança des

arguments comptables non valables. Une amnésie certaine du PV du CA du 15 mars régnait. Le tout fut justifié par l'impossibilité pour notre association de représenter l'AFILS au niveau régional : « nous n'étions que des membres individuels et la région toulousaine était non représentée pour l'AFILS. »

L'association, dans une ultime démarche, réitère sa demande auprès du CA lors d'un courrier adressé le 20 janvier 2004 et soumet une proposition concernant la présence des associations régionales en tant que membre AFILS.

Courrier :

« Chers membres du Conseil d'Administration,

Les interprètes de la région Midi-pyrénées et membres de l'AFILS souhaitent que le CA reconnaisse l'action qui est menée dans notre région au titre de l'AFILS et à travers l'association locale pour l'interprétation, Ça Parle Ça Signe (CPCS).

Vous pourrez lire prochainement le rapport de notre activité pour 2003 et constater ainsi que nous sommes assez actifs.

Il s'est dit au CA que les interprètes de la région ne sont pas organisés sous la bannière AFILS et qu'à ce titre le CA ne saurait leur reverser le tiers des cotisations dû aux antennes régionales. C'est méconnaître la réalité.

En 2002 nous avons passé un temps fou pour essayer de dynamiser une AFILS qui périclitait et donc imaginé de nouvelles formes de fonctionnement. Deux personnes de notre région se sont proposées pour le CA de 2002/2003, c'est dire l'importance qu'a pour nous l'AFILS, mais peut-être ne mesurez-vous pas notre investissement ?

Au cours de l'année 2003, nous avons été baladés par des décisions contradictoires : remboursera, remboursera pas le tiers des cotisations ?...A ce jour nous n'avons pas été remboursés et sommes donc privés de cet argent pour notre fonctionnement.

Nous ne pouvons accepter cette situation pour 2004. Aussi nous voulons l'assurance que l'AFILS reconnaisse notre droit à agir au sein de l'association CPCS pour promouvoir notre métier dans l'esprit de l'AFILS, et avec nos différences, pourquoi pas ?

La reconnaissance de ce droit passe par le reversement du tiers de nos cotisations, comme cela a toujours été pour les antennes, de notre côté nous nous engageons à faire parvenir à l'Assemblée Générale le compte rendu annuel de nos activités et libre à nous de mener des actions au sein de l'association CPCS et d'y verser cet argent qui nous revient.

Si une solution amiable n'est pas trouvée, les signataires de la présente pourraient ne pas renouveler leurs cotisations à l'AFILS pour 2004.

Dans l'espoir que la confiance soit restaurée, nous vous saluons amicalement.

Membres personne physique :

<i>Catherine Charpin</i>	<i>Alain Bacci</i>
<i>Ségolène Montout</i>	<i>Patrick Gache</i>
<i>Caroline Mourgues</i>	<i>Richard Puyo</i>
<i>Bénédicte Veillet</i>	<i>Stéphane Tardy</i>

Membre personne morale :

Association régionale « ça parle, ça signe »

Le CA reconnut avoir eu des réponses contradictoires concernant le versement du 1/3 et nous demanda de soumettre notre proposition au vote de l'Assemblée Générale.

Assemblée générale du 8 février 2004 et fin...

Jour J, inutile de préciser qu'en amont, nous nous étions préparés à cette AG, avons débattus longuement entre nous pour savoir qu'elles étaient nos motivations et les diverses perspectives qui s'offraient à nous.

Continuer à croire au dynamisme des associations locales pour alimenter le national, retourner à la forme d'antenne qui n'aurait eu pour seul objet que d'obtenir le versement du 1/3 et alimenter de façon clandestine l'association ça parle, ça signe, se retirer prenant conscience des troubles et obstacles que nous provoquions de par notre présence.

Nous nous en sommes remis à l'AG.

Le résultat est connu.

Un regret : l'impossibilité pour nous de savoir le pourquoi du refus. Aucun échange, aucun débat, aucun questionnement n'ont eu lieu et, nous privent ainsi de comprendre.

Un souhait : un jour, que nos chemins se rejoignent.

Nous vous saluons.

« C'est gloire de perdre en servant ce qu'on aime »

Les membres de Ça parle, Ça signe.

Lettre de « Les mains libres »
adressée au C.A. de l'AFILS



Les Mains Libres

Association régionale des interprètes en
Langue des Signes Française
Le Bovet 73800 LES MARCHES
<http://www.lesmainslibres.org/>

Chers collègues, membres du Conseil d'Administration,

Nous tenions à vous informer que lors de notre dernière Assemblée Générale du 27 février dernier, nous avons décidé à l'issue d'un vote, de ne pas modifier nos statuts. Notre Conseil d'Administration ne sera donc pas composé de 60 % de membres AFILS, condition pour pouvoir être affiliée en tant qu'association régionale à l'AFILS. Nous ne garderons donc pas de lien officiel entre nos deux structures.

De notre côté, nous continuons à penser, majoritairement, que c'est regrettable. Le consensus n'est pas toujours possible, souhaitons que la pluralité apporte une nouvelle réflexion. Nous espérons sincèrement que cette rupture permettra d'engager un débat au sein de l'AFILS.

Permettez-nous de vous demander :

« A quoi sert l'Association Française des Interprètes en Langue des Signes ? Quelle représentativité a-t-elle aujourd'hui au niveau national ? »

Nous avons quelques éléments de réponses, que certains d'entre vous ne sont pas prêts à entendre pour le moment. Au risque de les choquer, nous pensons que l'AFILS devrait évoluer vers un statut d'association régionale Ile de France, éventuellement élargi aux secteurs nord est, nord ouest, de par l'effectif restreint de ces deux régions. Ainsi, la mise en place d'une fédération serait possible, respectant la diversité de penser, et de fonctionner, mais surtout défendant les mêmes intérêts : ceux d'une profession que nous exerçons tous. D'ores et déjà, nous souhaiterions que l'AFILS envisage de modifier son appellation. Pour nous, elle ne peut plus s'intituler : Association *Française* des Interprètes, dans la mesure où elle représente un nombre limité d'interprètes au niveau national.

Quant à l'antenne AFILS, vu le nombre diminuant de membres en 2004, elle va être fermée. Le solde du compte sera transmis à votre trésorière dans les plus brefs délais.

Nous regrettons sincèrement cette scission. Nous tenons à préciser que notre association existe dans le seul but de favoriser la promotion de notre profession auprès des interlocuteurs de notre région, en adéquation avec les besoins des différents services qui la composent. Nous ne nous sommes jamais positionnés comme concurrents de l'AFILS. Au contraire, nous avons tenté en vain de vous convaincre que nous pouvions être des partenaires, actifs et reconnus par l'ensemble des interprètes en Langue des Signes Française. Au lieu de nous situer dans l'AFILS, au travers des antennes, que nous jugions peu représentatives de nos besoins sur le terrain, nous voulions juste nous placer à ses côtés.

Nous défendons les mêmes valeurs, notre association est fondée sur le respect du code déontologique. Nous avons le même but : promouvoir le métier d'interprète.

Nous continuerons, si vous le souhaitez, à vous tenir informés des résultats de nos actions, ainsi que du contenu et des avancées de nos réflexions.

Vous avez nos coordonnées, celles de notre site. Nous restons à votre disposition.
Avec nos salutations,

Emmanuel GUERINEAU
Président

Extraits du P.V. de la réunion de l'antenne AFILS Ile de France du 17 février 2004

Présents :

Maïté Testemale, Nelly Vincent, Béatrice Blondeau,
Francis Jeggli, Véronique Geffroy.

Contrats de travail :

Invité par Nelly : Maître Laurent Salaam-Clarke,
avocat à la cour.

Voici un peu en vrac les notes que j'ai prises :

Sans conteste il y a un flou sur les différents
contrats des ILS.

Solution : élaborer un contrat type.

Particularité : les employeurs d'ILS, en majorité,
sont incapables d'avoir un avis technique sur la
qualité du travail fourni.

- Un contrat CDD est obligatoirement écrit, sinon
après réception de la première feuille de paie, le
salarié est en droit de réclamer un CDI.

(Les contrats délivrés par SERAC ne comprenant ni
date de début ni de fin de CDD, peuvent être inter-
prétés comme des CDI ; les contrats délivrés par le
CPSAS n'ont rien à voir avec ça : il s'agit là du droit
public).

Les intermittents : il doivent recevoir une lettre de
mission ou d'engagement à chaque mission.

- Le contrat doit décrire l'activité du contractant.

- L'employeur doit montrer que le CDD ne fait pas
partie de l'activité permanente de l'entreprise, que
la mission est exceptionnelle, donc le contrat doit
mentionner la durée et la nature de la mission.
(Exceptions : remplacement de personnes malades
ou enceintes ; cas de création de poste pour faire
un essai sur la validité du poste.)

- Le contrat doit mentionner la durée du temps de
travail, annuel ou par semaine, par mois, etc. Ou
bien une fiche de poste peut y être jointe.

- Contrat annuel modulé : (si autorisé par la CC)
Ex : 800h/an (1/2 temps). L'employeur peut
demander de faire tant d'heures un mois, le double
le suivant et module les 800 h sur l'année.

- Egalité de traitement des temps complets et
temps partiels. (à travail égal salaire égal).

- Contrat temps partiel : X heures par mois (non
modulables). Temps de travail payé même si rien à
faire.

- Contrat temps partiel modulé : les heures sont
modulable d'un mois sur l'autre.

- Temps partiel : droit de faire 33% d'heures com-
plémentaires (même tarif que heures normales)
Temps normal + temps complémentaire doit être
inférieur à un temps complet.

- Modification de planning : 7 jours avant. (sauf
accord contraire de la CC)

- Samedi, dimanche : voir CC.

En principe jours fériés majorés 100%

Travail de nuit : à partir de 22h jusqu'à 7h.

Si travail semaine + dimanche = majoration de
salaire pour le dimanche.

- Temps de travail journalier : il serait peut-être
préférable dans certaines situations (ILS institu-
tionnels) de se faire payer deux heures d'interpré-
tation par demi journée (en doublant le salaire
horaire), plutôt que 4 heures par demi-journée
(que faire des deux autres ?).

Cette solution n'est pas adaptée aux intermittents
qui ont besoin de totaliser un certain nombre
d'heures.

- Prime de panier : voir CC

- Transport : mensualisé = remboursé.

« vacataire occasionnel » = pas d'obligation de
remboursement.

- CC66 : ILS = Bac +3 (obsolète).

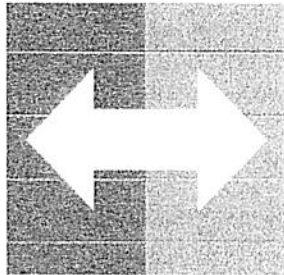
- CDII : pas paru et pas prêt de paraître au JO.

- CDD d'usage : réservé à une liste de 20 secteurs
d'activité. (et nous ? Ça dépend de l'activité de l'en-
treprise). Solution : le rapport de force, mais pro-
gressif. Il est donc nécessaire d'avoir un syndicat
fort et représentatif de la profession qui pourrait
passer des accords généraux.

Donc, adhérez au SIFLET !

DOSSIER UNIVERSITÉ

1^{ÈRE} PARTIE



INTERPRETIS

Service d'interprètes
en langue des signes
18 avenue des mazades
31200 Toulouse
Tél. : 05 6147 05 05
Fax : 05 6147 05 60



AFILS

ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

254 rue Saint Jacques

75005 Paris

SOMMAIRE

- PRESENTATION DE L'ETUDE
- HISTORIQUE DE LA LANGUE DES SIGNES
- HISTORIQUE DU METIER D'INTERPRETE EN LANGUE DES SIGNES
- QU'EST-CE QU'INTERPRETER ?
- LA DEONTOLOGIE
- QUELQUES PRECISIONS SUR LE FONCTIONNEMENT D'UN INTERPRETE
- LE DEVELOPPEMENT LOCAL DE L'INTERPRETATION
- QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT L'INTERPRETATION EN MILIEU UNIVERSITAIRE
- ETUDE STATISTIQUE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EVOLUTION DES DEMANDES EN INTERPRETATION
- LES DIFFERENTS MODES DE FINANCEMENT DE L'INTERPRETATION EN MILIEU UNIVERSITAIRE
- LA SITUATION DES ETUDIANTS SOURDS TOULOUSAINS
- DES DISPARITES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL
- LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT EN EUROPE
- LES QUESTIONS EN SUSPENS
- CONCLUSION
- ANNEXES

PRESENTATION DE L'ETUDE

Une enquête menée par le ministère de l'éducation portant sur l'année universitaire 2001-2002 recense 7145 étudiants en situation de handicap¹. En 2001-2002, 10,8 % des étudiants handicapés du 3^o cycle, sont des étudiants sourds. Pourtant même si des progrès en matière d'accueil ont été réalisés, avec la désignation de responsables de l'accueil des étudiants handicapés, cette enquête montre une déperdition du nombre d'étudiants handicapés entre le 1er et 3ème cycle.

Si l'intégration des personnes handicapées est une priorité pour le gouvernement français², concrètement pour les étudiants sourds utilisant la Langue des Signes, l'accès aux études supérieures reste encore un parcours pleins d'embûches et d'insatisfactions. Ces étudiants sont dans l'incapacité de suivre l'intégralité de leurs cours annuels, faute de financements suffisants pour l'interprétation en Langue des Signes de leurs cours et travaux dirigés.

Le service toulousain d'interprètes en Langue des Signes INTERPRETIS³, a été mandaté par l'AFILS⁴, l'Association Nationale des Interprètes en Langue des Signes, pour mener à bien une mission auprès des universités.

Cette mission consiste à étudier en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur les moyens d'améliorer l'accueil et les conditions d'études des étudiants sourds. Par ailleurs, il a été demandé de porter une attention particulière à la prise en charge financière des frais d'interprétation qui pose actuellement problème.

Dans un premier temps, les démarches de consultation et de réflexion autour de ces questions se feront sur un plan local, avec les universités et les associations regroupant les étudiants sourds toulousains. Si nécessaire l'AFILS pourra servir d'intermédiaire pour relayer cette réflexion sur un plan national auprès des interlocuteurs concernés.

La mission pourra amener Toulouse à proposer une nouvelle forme d'accueil des étudiants sourds au sein des universités et à la mettre en œuvre avec l'ensemble des partenaires concernés.

Avant de poursuivre notre exposé et dans le souci de bien faire comprendre la situation des étudiants sourds et leurs spécificités, il serait souhaitable de présenter un court historique de la Langue des Signes Française (LSF) et du métier d'interprète.

¹Rapport du Ministère de l'éducation Nationale - SDVEFP - Michelle Palauqui - Juillet 2002

²Voir Annexe concernant la conférence de presse de Luc FERRY du 7 octobre 2002

³Voir présentation d'INTERPRETIS dans chapitre « Développement local de l'interprétation »

⁴Voir présentation de l'AFILS dans chapitre « Historique du métier »

HISTORIQUE DE LA LANGUE DES SIGNES

Déjà des textes anciens de l'Antiquité font mention de la communication par signes entre sourds. Il faut cependant attendre le 18^e siècle pour qu'un prêtre, l'Abbé de l'Epée (France), perçoive la langue des signes comme pouvant exprimer la pensée humaine de manière complexe et ouvre la première école d'enseignement pour les jeunes sourds.

A sa suite, M. Bébien instaure une éducation bilingue (langue des signes et français) et les excellents résultats qu'il obtient, l'épanouissement de la communauté des sourds autour de l'Institut de Paris témoignent du fait que le recours à la langue des signes est irremplaçable. Malgré cela, les partisans de l'oralisme⁵ restent nombreux et les réformes du 19^e pour un enseignement uniformisé conduisent les participants du Congrès de Milan (1880) à interdire la langue des signes dans l'enseignement au profit des méthodes orales.

Pendant plus de cent ans, si la langue des signes continue à fleurir dans la communauté sourde et dans les cours de récréation, les sourds ne peuvent communiquer en signes qu'en cachette, se transmettant illégalement une langue interdite dans toutes les écoles, dans tous les lieux d'instruction.

Au 20^e siècle, dans les courants de pensée qui font de plus en plus de place aux minorités, plusieurs linguistes, enfin, s'intéressent à la langue des signes et démontrent sa qualité de langue à part entière et sa capacité à être source et instrument de toute une culture.

Dans les années 80, la Langue des Signes fut de nouveau considérée comme la langue de la communauté sourde et envisagée comme un moyen d'intégration.

Dans ce contexte, un nouveau métier a émergé, celui d'interprète en Langue des Signes.

⁵Méthode d'éducation des enfants sourds basées sur l'apprentissage du français oral

HISTORIQUE DU METIER D'INTERPRETE EN LANGUE DES SIGNES

C'est très tôt que les premiers interprètes ont ressenti la nécessité de se constituer en association pour définir et représenter cette toute nouvelle activité professionnelle. Aujourd'hui l'AFILS (L'Association Française des Interprètes en Langue des Signes) représente environ 80% des interprètes professionnels.

L'ANFIDA a été créée en 1978, suite à la montée en puissance des revendications des sourds souhaitant participer plus activement à la vie sociale. A l'époque, la fonction d'interprète était sensée couvrir l'ensemble des besoins communicationnels de tous les déficients auditifs. Rapidement, il s'est avéré que les besoins des devenus sourds étaient fondamentalement différents de ceux des sourds s'exprimant en LSF. Poussée par un grand nombre de sourds et d'interprètes professionnels, l'ANFIDA s'est transformée pour répondre de façon plus spécifique aux besoins en interprétation LSF-Français, s'appuyant sur une définition de l'interprète communément acceptée à travers le monde.

En effet, Sourds et Entendants souhaitaient bénéficier des compétences de personnes en qui elles avaient toute confiance, confiance basée sur un code d'éthique servant de garantie aux utilisateurs. Si les tous premiers interprètes étaient éducateurs ou enseignants, connaissant plus ou moins la

Langue des Signes, il a semblé rapidement nécessaire de constituer un corps d'interprètes professionnels, ne faisant que de l'interprétation et ce, d'une façon démarquée de toute autre pratique professionnelle.

L'association des interprètes a connu plusieurs transformations liées aux évolutions de la communauté sourde, mais aussi de la profession. La dernière en date lui a permis d'intégrer la Fédération Européenne des Interprètes en Langue des Signes (EFSLI). Ainsi, l'AFILS est la seule structure représentant les interprètes français au niveau européen.

Il faut savoir que la France est très nettement sous dotée en interprètes. Selon les données diffusées par l'UED (Fédération Européenne des Sourds), la France dispose d'un interprète pour mille usagers sourds, se situant en dernière position des pays européens (les pays scandinaves se situent dans un taux compris entre 50 et 30 interprètes pour mille usagers sourds).

L'Association Française des Interprètes en Langue des Signes s'est donnée pour mission de créer et représenter la profession d'interprète en LSF-Français

En organisant et favorisant :

Des rencontres nationales et régionales des membres.

La publication d'un journal et la gestion d'un groupe de discussion et d'un site internet et de tous moyens de presse dont elle jugera utile de se doter.

L'organisation de journées d'étude autour de l'interprétation.

L'intervention auprès des pouvoirs publics.

La participation à des colloques, des conférences, une délégation auprès de l'EFSLI

La centralisation de ressources : registre national des interprètes, coordonnées des formations à la LSF et au métier d'interprète, bibliographie...

Des relations avec différents partenaires (associations de sourds, acteurs de la formation d'interprète, diverses structures professionnelles...)

QU'EST-CE QU'INTERPRETER ?

L'interprète est un « passeur ». Il transmet un message d'une langue à une autre, d'un individu à un autre. En l'occurrence, l'interprète en langue des Signes effectue cette opération entre sourds et entendants.

Rappelons ce que dit Benoît Kremer, éminent confrère membre de l'Association Internationale des Interprètes de Conférence :

« Il n'est pas superflu de commencer par définir le rôle de l'interprète Français - Langue des Signes. La présence dans le monde des Sourds de nombreux travailleurs sociaux ayant jusqu'ici rempli des fonctions de liaison entre entendants et sourds, empêche souvent une délimitation claire entre leurs rôles respectifs. L'interprète agit comme un intermédiaire entre deux groupes qui, par leur langue et leur culture, ne peuvent se comprendre sans lui.

Son rôle est donc de permettre les échanges de pensées, en transmettant dans une langue un message prononcé dans une autre. Rien de moins. C'est ici qu'il diffère de « l'âme charitable » qui prête son concours à une situation où les intervenants se comprennent mal, rien de plus. C'est ICI qu'il se distingue du travailleur social qui doit personnellement intervenir dans les problèmes des sourds, tenter d'y remédier, entreprendre des démarches, donc agir à leur place, tandis que l'interprète n'agit que sur la forme de la relation, laissant aux personnes concernées le soin de régler leurs problèmes. »

Benoît KREMER, interprète de conférence, membre de l'A.I.C.

Pour réaliser cette opération, l'interprète s'appuie nécessairement sur un code éthique, une déontologie.

LA DEONTOLOGIE

La déontologie est un contrat moral passé entre les locuteurs et l'interprète, garantissant que celui-ci interviendra le moins possible dans les échanges entre locuteurs. Il est basé sur le respect des personnes, de leur parole et de leur langue. La confiance instaurée entre interprètes et usagers est essentielle au bon déroulement de l'interprétation.

La transparence est un objectif à atteindre. Elle signifie que les locuteurs en présence ont une relation telle que la présence de l'interprète est oubliée.

Savoir s'effacer requiert une grande compétence technique et une bonne stabilité émotionnelle.

Il ne faut cependant pas confondre déontologie et rigidité. Un interprète doit rester sensible à son environnement et s'adapter aux situations qu'il rencontre. La déontologie, loin d'être une liste de préceptes rigides est un véritable outil de travail.

Les trois grands principes déontologiques adoptés par l'ensemble des interprètes du monde sont :

- Secret professionnel

Compte tenu de l'extrême petitesse de la communauté des sourds, il est très important de conserver pour soi tout ce qui a été entendu ou vu lors des interprétations. La confidentialité garantie des interprétations permet aux usagers de se confier le plus librement possible.

- Neutralité

L'interprète s'interdit de donner son point de vue ou de le faire transparaître à travers ses interprétations. Les locuteurs sont donc les seuls à pouvoir porter un jugement sur le contenu des entretiens interprétés. Leur responsabilité et leur point de vue quant aux paroles échangées sont ainsi préservés.

- Fidélité au message

L'interprète s'engage à transmettre les messages sans effectuer de choix. La parole de tous est ainsi considérée de la même manière.

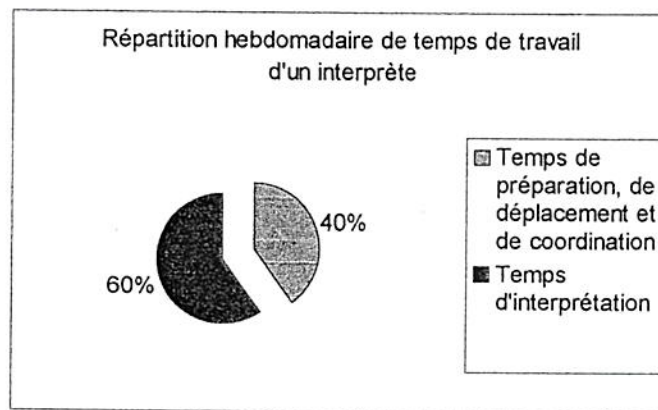
Plusieurs autres principes sont tout aussi importants : obligation de formation des interprètes, comportement général adapté, compatibilité avec d'autres fonctions exercées, rémunération, etc.

QUELQUES PRECISIONS SUR LE FONCTIONNEMENT D'UN INTERPRETE

Temps de travail : sur 35 heures hebdomadaires, 21 heures sont consacrées à l'interprétation. Cela représente une moyenne journalière de 4h environ d'interprétation. Ce prorata temporis est celui appliqué dans tous les pays scandinaves dans un but d'efficacité optimale et de prévention des risques médicaux liés à l'interprétation (inflammations, tendinites, stress, etc...). De toute façon, il est impossible d'assurer plus de temps d'interprétation sur une journée pour des raisons de fatigue et de concentration.

Temps de préparation des interprètes : c'est une donnée essentielle à la qualité du service rendu...La préparation, la formation continue et les échanges d'informations avec d'autres interprètes sont des moyens pour que le travail fourni soit efficace.

Polyvalence : un interprète n'est pas spécialiste d'une discipline. Il a une grande maîtrise linguistique et une formation universitaire longue (Bac+4 voire Bac+ 5). Il peut donc, moyennant une bonne préparation, intervenir dans de nombreux domaines.



LE DEVELOPPEMENT LOCAL DE L'INTERPRETATION

En 1990, un petit nombre d'associations et d'individus, convaincus de l'utilité de mieux coordonner l'interprétation pour la communauté sourde sur Toulouse, a imaginé un centre de ressources en interprétation.

Le service Interpréter en Langue des Signes (ILS) s'est développé tout au long des années 90. Il a été « porté » à bout de bras par ses promoteurs. L'interprétation est devenu un outil incontournable pour que la communauté sourde ait une place dans la société.

Cependant, cette structure associative a atteint ses limites. Le bénévolat des administrateurs, quelque soit leur capacité à gérer (dans le cas d'ILS, elle fut grande), s'avère usant à long terme. Si ILS a pu démontrer par son longue existence en l'absence de financements réguliers des Pouvoirs publics une efficacité indéniable, il a suffi d'une subvention non accordée pour faire trébucher la structure.

Il était temps de trouver une autre forme de gestion de l'interprétation qui puisse inscrire dans la durée ce nouveau métier. Le groupe des salariés licenciés à la fermeture d'ILS se devait de mettre au service de cette nouvelle structure les compétences accumulées tout au long de ces années. L'idée de créer une SCOP s'est imposée à tous.

Depuis fin 1999, le service INTERPRETIS gère pour une grande partie la demande d'interprétation sur Toulouse et sa région. Les demandes concernant le domaine de la formation sont croissantes depuis trois ans et notamment dans le secteur universitaire.

En 2001-2002, 5 300 heures d'interprétation ont été effectuées dans de nombreux secteurs d'activités (culture, institution, justice, formation professionnelle et universitaire, démarche de la vie quotidienne, vie associative, etc...). Les niveaux d'exigence en terme de qualité sont importants du fait de niveau d'intervention. Quelques exemples de situation permettent de situer ce niveau : interprétation en DEA informatique, BTS Gestion, BTS Electronique, Licence Science du Langage, DNAP des Beaux Arts, Réunions de fonctionnement à Airbus, Conférences « Ouvertures de l'UPS », etc... L'activité en formation universitaire a très fortement augmenté dans le courant de l'année 2002. Actuellement, INTERPRETIS est composé d'une équipe de dix interprètes et d'un service administratif de deux personnes.

Aujourd'hui, l'interprétation sur Toulouse bénéficie d'un environnement privilégié par rapport à la situation française... c'est pourquoi l'expérimentation locale d'une nouvelle approche de l'accueil des sourds est pleinement justifiée.

... A suivre dans le numéro 52

EXTRAIT DE MÉMOIRE

« Etre interprète français/LSF en milieu médical » de Karine Tanguy

Karine Tanguy est issue de la formation SERAC I3 et travaille depuis 1991 en tant que vacataire pour différents services. En 1996, elle part à Bordeaux, et crée le service d'interprète SIGNE avec P. Guitteny et I. Geremy. Elle travaille également à l'INJS de Gradignan, ainsi qu'à l'EFPP à Paris. En 2002, elle participe à la formation du « DFSSU court » et décide pour son mémoire de mener une réflexion sur l'interprétation LSF en milieu médical, alors que s'ouvre dans le même temps le pôle d'accueil pour personnes sourdes au CHU Pellegrin de Bordeaux. Marquée par le souvenir de vacances à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière, elle profite de la rédaction de ce mémoire pour prendre du recul sur ses dix années de pratique professionnelle et analyser spécifiquement l'interprétation dans le domaine médical. Depuis, elle dit avoir tiré des enseignements de ce mémoire, notamment grâce aux échanges avec des collègues interprètes qui ont alimenté sa réflexion.

Nous avons tenu dans ce numéro à vous présenter un extrait du mémoire de K. Tanguy parce qu'il s'agit d'une recherche qui a été menée avec sérieux et qui a le mérite d'être exhaustive, variée et approfondie. En effet, tous les points de vue sont présentés et mettent en lumière les différents aspects de la situation d'interprétation en milieu médical. Deux questionnaires ont été élaborés : l'un à destination de 24 personnes sourdes, l'autre soumis à 16 interprètes tandis que des témoignages de médecins ont été recueillis. Les citations de ces différents protagonistes qui émaillent les 102 pages de la recherche permettent une analyse claire et argumentée par de nombreux exemples concrets.

Le mémoire comporte trois grandes parties, la première ayant pour titre : « questions de structures ». L'apparition des interprètes en LSF dans le domaine médical oblige à une réflexion sur le cadre de leur prestation suivant les structures dans lesquelles ils interviennent.

Dans un premier temps, l'auteur analyse les connaissances du personnel médical entendant en

matière de communication orale, écrite et en langue des signes. Elle énumère également les raisons pour lesquelles le médecin doit prendre connaissance du monde des sourds s'il veut mener correctement ses consultations.

Puis elle explique les difficultés d'acceptation de la présence d'un interprète par le personnel médical (peur de la surdité, allongement de la durée de la consultation, perte de pouvoir...)

Enfin, l'analyse de l'accueil des sourds dans chaque type de structure médicale met en lumière la situation d'isolement et le peu de prise en charge de la population sourde par le système de santé français.

S'en suit une réflexion sur les avantages du statut de salarié des interprètes en hôpital et les inconvénients qui peuvent se poser avec un service au sein de l'hôpital, ainsi que sur l'intérêt ou non de faire appel à un service extérieur.

La conclusion de cette première partie met l'accent sur les manques de dispositif concernant la médecine de ville, au risque de retrouver ultérieurement à l'hôpital des patients sourds atteints de pathologies lourdes car diagnostiquées tardivement.

Après avoir rappelé les principes déontologiques de la profession, la deuxième partie de ce mémoire approfondit les « questions déontologiques » qui se font jour pour l'interprète dans le cadre spécifique de la traduction en milieu médical. En effet, elle touche l'humain dans son intimité et son intégrité physique.

Tout d'abord, le rapport sourd/interprète est examiné en fonction des réponses apportées par les sourds. Les questions portent sur l'intrusion d'un tiers dans la relation médecin/ patient, sur la perception du rôle de l'interprète et du respect de la déontologie, la gêne occasionnée par le dévoilement de son intimité et leur préférence (interprète connu ou inconnu, homme ou femme).

Dans un deuxième temps, la question est posée aux interprètes concernant leur point de vue sur les limites à l'interprétation en milieu médical; les situations de traduction auprès des psychothé-

rapeutes sont examinées ainsi que les limites personnelles propres à chaque interprète. Les réponses qui sont citées portent sur leurs attitudes face à des situations délicates, leurs rapports avec les médecins et les patients sourds et la question de l'adaptation et de la fidélité au message qui en découlent.

Nous avons choisi de vous faire lire le début de la troisième partie, portant sur les « questions de traductions ». Elle s'attache à présenter le français et la LSF utilisés par le milieu médical, ainsi que l'utilisation des néologismes par les interprètes.

Puis, l'auteur nous fait découvrir le processus de création de néologismes par un groupe de per-

sonnes travaillant sur des notions médicales en LSF.

La dernière partie du mémoire rend compte des réponses des interprètes aux questionnaires concernant les difficultés linguistiques qu'ils rencontrent vis-à-vis des différents registres de LSF et du jargon employé par le personnel médical.

La conclusion constate un écart entre les réponses apportées par les interprètes selon qu'ils sont débutants ou expérimentés et s'interroge sur le manque d'échanges entre eux ainsi que sur la durée des formations des interprètes en langue des signes.



3. Questions de traductions

Introduction

Nous avons déjà noté que les interprètes en langue des signes intervenant dans le milieu médical rencontraient régulièrement des difficultés de traduction. Celles-ci concernent d'une part le vocabulaire français de spécialité, et d'autre part les signes correspondants (plus ou moins) en langue des signes.

Il ne s'agira pas ici d'épuiser cette question : les recherches linguistiques sur le vocabulaire médical en langue des signes sont en plein essor - et sont loin d'être achevées. Aussi nous contenterons-nous de noter, grâce notamment aux témoignages d'interprètes eux-mêmes, les difficultés particulières qu'ils rencontrent, et éventuellement les solutions qu'ils trouvent pour pallier à ces difficultés - fussent des solutions provisoires...

Le français et la LSF du milieu médical

1. Le français du milieu médical

a) Utilité d'une langue de spécialité - jargon

Un interprète salarié de l'hôpital ou/et intervenant hebdomadairement en milieu médical sera davantage familiarisé avec les événements langagiers observables dans ces lieux qui sont des plus variés : échanges de salutations brèves, bavardages, rumeurs sur les patients ou le personnel, commentaires des résultats de l'équipe locale de football. Et des conversations brèves ou longues entre médecins et patients, des discussions techniques entre médecins et infirmières ou spécialistes, des échanges plus dramatiques ou plus émotionnellement chargés entre les membres des familles et le personnel soignant sont également attestés, ces interactions pouvant se dérouler aussi bien dans la chambre d'un patient ou dans une salle d'examen que dans une salle commune, un couloir, un ascenseur vide, la cafétéria, la salle de radiologie, le bureau des infirmières ou un laboratoire.

Pour saisir les aspects linguistiques et extra-linguistiques d'un événement communicationnel, il est donc indispensable que soient connus, au moins partiellement, l'environnement où il survient, la façon dont les médecins, et les patients y sont perçus, les caractéristiques qui leurs sont attribuées et les conditions socio-organisationnelles locales et globales.

C'est uniquement si l'on réfléchit aux contextes de la communication médicale qu'il est possible de comprendre en quoi les conditions locales façonnent le langage et la compréhension et les inscrivent dans un cadre qui inclut aussi bien les aspects structurels et processuels d'une organisation sociale globale que les raisonnements concomitants à telle ou telle interaction sociale particulière. Les environnements médicaux que j'ai étudiés m'ont permis d'accéder librement à des échanges en tout point comparables à ceux qui se déroulent dans les autres environnements quotidiens où résoudre des problèmes - par adaptation ou par conflit - constitue une routine ordinaire.

Toutefois, malgré la connaissance du contexte, le français médical est perçu par les interprètes comme une langue de spécialité non apprise lors de leurs cursus d'apprentissage (malgré quelques cours néanmoins, les heures consacrées à ce thème sont largement inférieures aux nombres d'années nécessaires pour devenir un personnel soignant).

Les interprètes souvent mal à l'aise dans la compréhension du message et donc mis en difficulté pour traduire, dénigrant souvent ce parler en le dénommant péjorativement par des expressions telles que « c'est du charabia » ou plus fréquemment par le terme : « le jargon » des médecins.

Pourtant, il est étrange de remarquer que le terme « jargon » était employé au XVIII^e siècle, lorsque la vision européocentriste des langues et la politique colonialiste se trouvaient à leur apogée. Le jargon était la langue d'un peuple de sauvage qui, à ce titre, était justiciable d'une injection de civilisation française... « L'idée de civilisation (par opposition à celle de barbarie) naît donc, comme celle de langue (par opposition au jargon), de l'idéologie européocentriste : de la même façon que les jargons évoluent, en s'affinant, vers l'état de langue, les sauvages peuvent évoluer vers la civilisation, nos propres sociétés occidentales étant, dans cette évolution, largement en avance sur celles que nous rencontrons Outre-Mer. »¹

L'utilisation du terme jargon dans le microcosme des interprètes, semblerait donc indiquer que si un certain nombre de médecins perçoivent les sourds et leur langue comme « étranges », les interprètes ont souvent la même impression car c'est une langue qui reste difficile d'accès, en particulier parce qu'au fil des années et des siècles, un énorme corpus de connaissances cliniques et fondamentales issues de la recherche expérimentale ainsi que des traitements des humains et des animaux de laboratoire, corpus qui ne cesse de s'accroître et que la médecine s'efforce continuellement de classer et de codifier.

Le « jargon » médical permet donc de représenter ses connaissances, d'accomplir des tâches précises (institutionnelles), et d'affiner la réflexion du médecin le menant au diagnostic, il provient du désir d'être précis et concis en rapport avec la formation suivie.

b) Adaptation langue et culture du patient

De toutes les façons, le « jargon médical » est rarement un obstacle dans les traductions car le médecin doit souvent s'adapter à des formes de communication différentes en passant d'une « salle d'examen à une autre, d'un entretien initial à une auscultation, ou d'une urgence ou d'une conversation téléphonique routinière à un entretien postauscultatoire. »² Tannen et Wallat (1983) ont décrit comment un pédiatre était capable de s'adresser à trois publics différents en jouant chaque fois sur un registre linguistique différent : le pédiatre employait trois codes, caractérisés chacun par une intonation, une qualité de voix, un vocabulaire et des structures lexicales et syntaxiques spécifiques, qui s'adressaient à trois publics distincts -des internes en pédiatrie, un parent et l'enfant.

Ce recours à des registres linguistiques différents présuppose que chaque auditeur soit en mesure de comprendre un ou plusieurs champs de connaissances spécifiques, tout en attestant de la compétence professionnelle du pédiatre concerné. Le choix d'un registre particulier peut répondre à plusieurs objectifs de la part du locuteur. Tout d'abord, le praticien peut souhaiter offrir aux parents un message clair et précis afin de le renseigner convenablement sur la maladie de son enfant tout en lui assurant qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer. Ensuite, le registre professionnel (destiné aux autres médecins)

peut viser plutôt à démontrer la compétence du médecin et sa bonne connaissance d'une maladie ou d'une procédure. Quant au registre utilisé avec l'enfant, il peut chercher à faciliter l'accomplissement d'une tâche particulière en distrayant ou en rassurant le jeune patient trop craintif. Il y a généralement de la part du médecin un réel désir de se faire comprendre de l'autre. Parfois cependant, le langage employé permet aussi d'affirmer une image et un statut professionnel par rapport aux patients ou aux personnes qui travaillent dans le même cabinet ou le même hôpital. L'usage d'un code ou d'un registre linguistique spécifique renvoie aux principes généraux de la pratique médicale tout en témoignant aussi de telle ou telle spécialisation. Parce qu'il est souvent plus formel que celui des experts, le langage des médecins novices peut embrouiller et/ou intimider les patients.

De plus, que les propos médicaux soient francs et directs ou ambigus et indirects et qu'ils procèdent ou non d'un choix délibéré, le médecin n'a pas forcément conscience de l'impact de ses paroles sur le patient. Lorsque des choix lexicaux ou syntaxiques visent à dissimuler la gravité d'une situation, les informations fournies par le patient ne permettent pas toujours de vérifier si le médecin a atteint son but ou non. Bien que certains praticiens soient très attentifs au vocabulaire qu'ils emploient au cours des entretiens médicaux ou des auscultations et manient certaines intonations, certains termes lexicaux ou certaines structures syntaxiques avec beaucoup de finesse, d'autres contrôlent moins soigneusement leur langage ou se préoccupent moins des réactions qu'ils suscitent. Même quand l'importance du langage employé lors des entretiens médicaux et des auscultations est évaluée à sa juste mesure par le médecin, les remarques et commentaires des patients montrent qu'ils ne comprennent pas toujours ce qui leur a été dit : dans certains cas, les deux parties en présence ne se comprennent pas du tout pendant la plus grande partie sinon la totalité de l'entretien.

Les limitations de la mémoire et du langage des patients et l'abstraction des descriptions médicales sont des aspects incontournables des échanges médecin-patient.

En outre il y a des médecins insuffisamment attentifs aux soubassements socioculturels, sexuels, cognitivo-linguistiques de la communication interindividuelle, qui ne comprennent pas toujours en quoi les schémas de pensée culturels et populaires et les appréhensions de leurs patients peuvent façonner le rapport à la maladie de ces derniers, tout autant que leur compréhension des informations techniques relatives à leur état de santé ou à leur traitement.

« Lorsque l'on recueille de l'information auprès d'un patient, le dialogue qui s'instaure comporte le plus souvent de nombreux référents qui n'ont pas la même signification pour le médecin et pour le patient, mais qui sont pourtant employés comme s'ils étaient tacitement compris. »³

La méconnaissance du langage des signes n'est pas ressentie par la majorité des soignants comme une entrave majeure à la prise en charge du patient. Pourtant, ils reconnaissent presque tous l'existence de problèmes de communication. Ils ont tentés d'y répondre par des astuces qui ne les ont pas tous satisfaits. Le mot communication recouvre des situations d'interaction très variées :

Une communication utile du personnel au malade, sur le choix du repas, ou une communication utile du malade au personnel sur ses besoins immédiats. Certains témoignages ne se situent qu'à ce niveau-là : « il était sourd-muet, mais savait nous interpeller pour nous parler. »

Une communication « conviviale ». Lorsqu'un soignant dit bonjour en LSF, ce n'est pas utile au niveau de l'information. Le malade peut comprendre le message en lisant sur les lèvres ou en fonction de la situation, mais grâce à ces signes, il se sent reconnu sourd.

Une communication dite « extra-verbale ». Les sourds ont beaucoup à apprendre aux entendants pour que ces derniers découvrent leurs propres capacités corporelles : « On voulait la rassurer, ce qui n'est pas facile. Il faut donc utiliser la communication extra-verbale (toucher, regards). Ces notions, on les acquiert en stage et pas en théorie. »

Une communication nécessaire qui est en fait une exigence linguistique. Seule l'utilisation de la LSF peut éviter au sourd l'angoisse de ne rien savoir et de tout supposer. Elle est aussi indispensable à la démarche diagnostique des soignants. Elle sert à préciser un symptôme ou les caractéristiques d'une douleur. Dans l'exemple d'une « femme venant consulter en gynécologie pour métrorragie », il était difficile de « savoir s'il s'agissait d'une urgence ou pas, ou d'un stress ». Les quelques médecins proches des milieux sourds ont tous connaissance de cas d'erreurs de diagnostic dramatiques en raison de l'incapacité linguistique des soignants à dialoguer avec un sourd.

Là où la majorité des soignants ne ressentent que des problèmes de communication, la majorité des sourds se sentent dévalorisés. Les soignants s'adressent aux familles des sourds pour avoir des informations afin de mieux soigner les malades. Mais les seules bonnes intentions ne sont pas suffisantes. Si les malades ont un sentiment d'évitement, de perte de dignité, notre responsabilité de soignant n'est-elle pas engagée ?

2. La LSF

Platon introduisait l'idée que le grec était une langue bien-formée, ce qui revenait à dire que les autres langues, les langues barbares, étaient mal formées.

Face à ces langues nobles, les langues vulgaires méritent moins de considération : on commence certes à les écrire mais elles n'ont aucune connotation religieuse.

« La façon dont on analyse l'ensemble des langues et les rapports qu'elles entretiennent et profondément déterminée par l'organisation sociale du sein de laquelle on écrit et par les conflits qui opposent la communauté de l'écrivain à d'autres communautés. »⁴

a) Langue en évolution

André Martinet : « On ne saurait mieux faire le départ entre langue noble et retardataires : à propos du basque, du flamand, du breton, Martinet parle de « non-romance forms of speech », de « Vernacular », évitant soigneusement le terme « langage », langue.⁵

Né d'un rapport vertical (comprendre le maître), le créole va être réinvesti dans des rapports horizontaux (se comprendre entre esclaves).⁶ Les pidgins et les créoles sont élaborés par des communautés dominées. (cf. par exemple Albert Valdman, « Créole et français aux Antilles », in le français en France et hors de France, tome 1, annales de la faculté des lettres et sciences humaines de Nice, N°7, 1969). On retrouve la même chose dans les langues des signes utilisées par les sourds en France avec un mélange de français signé et de dactylologie y compris dans la langue des signes médicale.

À la différence des pays colonisateurs où les opprimés sont plus nombreux que les oppresseurs, les sourds sont une petite communauté qui ont du mal à préserver une langue des signes puriste face à une société entendant immense qui impose le français oral dans toute ses structures administratives, professionnelles, médicales...

Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parlé B et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunt. L'emprunt est le phénomène socio-linguistique le plus important dans tous les contacts de langue... Il est nécessairement lié au prestige dont jouit une langue ou le peuple qui la parle (mélioration), ou bien au mépris dans lequel on tient l'un ou l'autre (péjoration).⁷

On sait qu'un créole est toujours à l'origine une langue composite, réduite à sa naissance à certains besoins de communication, comme les sabirs, acquérant ensuite une envergure plus grande, comme les pidgins, pour ensuite devenir la langue maternelle des locuteurs qui l'utilisaient d'abord comme instrument minimum d'inter-compréhension. Le créole est « un parlé de type pidgin (pseudo-sabir) qui, pour des raisons historiques et sociologiques, est devenu la langue unique d'une communauté linguistique. Il y a donc de nombreux individus qui ont un créole comme langue maternelle et qui ne connaissent pas d'autres langues ».⁸

Hors cette origine, comme celle du pidgin, est intimement liée à une situation de domination d'une communauté par une autre. Dans le cas des pidgins, il s'agit du refus pur et simple d'un groupe de parler la langue des autres groupes avec lesquels il entretient des relations commerciales : se développe alors une langue secondée du contact de la langue de ce groupe et les autres langues en jeu : ainsi les esclaves noirs achetés sur les côtes africaines et importés aux Antilles étaient séparés, dispersés, brassés, de telle façon qu'ils ne puisent, au sens propre de l'expression, pas parler (voir l'histoire des sourds).

b) Néologismes

Concernant les néologismes et d'après les résultats des questionnaires, il me semble que beaucoup d'interprètes, même habitués à travailler en milieu médical, ne les utilisent pas. Apparemment ils ne les ont pas appris, ni dans le cadre de leur formation initiale en langue des signes, ni en formation d'interprète. Dans leur pratique, ils voient rarement les sourds les utiliser. De plus les trois tomes des dictionnaires en langues des signes d'IVT, ainsi que celui plus thématique du corps sont incomplets. Par exemple, on ne retrouve pas les signes correspondant aux mots : cellule, hormone, syndrome d'Usher. Pourtant, même si ces signes continuent d'évoluer, ils existent et sont utilisés par la communauté sourde. Parce que ce sont des mots fréquemment vus et qui concernent un certain nombre de personnes sourdes gestuelles.

Concernant les termes moins usuels, il n'y a effectivement pas d'équivalence, les langues de spécialités sont créées par les spécialistes. Or, jusqu'à présent peu de sourds ont accès aux études médicales ou à celles tournées vers une profession scientifique.

Certains néologismes ont également été introduits par des interprètes même si à long terme, ce sont toujours les sourds qui décident de conserver ou pas le signe en question.

Le bilan des 16 questionnaires adressés aux interprètes demandait, à propos des difficultés linguistiques rencontrées : Utilisez-vous les néologismes de la LSF concernant le milieu médical ? Réponses : Oui : 5 ; Oui et Non : 5 ; Non : 6.

« Parce qu'il n'y a pas encore de réunions mises en place pour discuter avec les personnes qui réfléchissent sur les néologismes, cependant certains signes sont utilisés en interne tel que "fibrome", "kystes". L'aide-soignante sourde nous aide beaucoup. Ces signes sont encore des codes, du "bricolage". Chaque interprète traduisant les mêmes spécialités développent une langue spécifique. (Exemple à la Pitié : gynécologie ou ophtalmologie). Il y a ensuite des difficultés pour inter-changer les traductions. Preuve que le vocabulaire médical n'est pas diffusé à tout public, pire à tous interprètes ».

« Pas systématiquement. Cela dépend du niveau de langue et compréhension de la personne sourde ».

« Quels sont-ils ? J'en connais certains, mais trop peu ».

« Quand par miracle il en existe, les sourds ne le connaissent pas. Parfois, j'essaie d'en faire passer, mais je n'insiste pas. J'accepte d'être vecteur de la LSF, mais pas professeur ».

« Le vocabulaire dans le domaine médical n'évolue pas rapidement sauf, lorsqu'il s'adresse à une population concernée (Association Aides par exemple). En général, les personnes sourdes pour qui nous traduisons ne possèdent pas de vocabulaire spécialisé ».

« Parce que c'est bien pratique et que la richesse de la LSF est aussi dans ses néologismes dont l'interprète est souvent le transmetteur (j'aime pas trop cette réalité, mais c'est comme ça souvent). Par contre, je fais toujours attention à la manière dont il est compris, pas en intervenant, mais en gérant attentivement la suite de l'emploi de ce néologisme). En ayant bien vérifié qu'il s'agit bien d'un néologisme et non pas d'un code commun localisé) ».

« Oui avec la dactylogogie en plus ».

« J'utilise les anciens mots, moins utilisés par les sourds, mais bien connus d'eux, parce que personnellement je maîtrise mieux ceux-là, car j'ai peur de mal configurer mes mains, faire une faute d'aisance sur un signe peu usité ».

« Dans le milieu médical, mais c'est vrai dans d'autres domaines, je n'utilise pas un néologisme, sans l'avoir épélé avant. Si je sais que le signe est vraiment récent, je peux demander à la personne sourde, si elle connaît un signe pour dire un mot ou un concept particulier. Je pense que l'emploi d'un néologisme peut permettre à la personne sourde de réagir, en disant : "c'est quoi ce signe ?" alors que je ne suis pas sûre qu'elle réagisse toujours à l'épellation d'un mot. Si elle a des difficultés en français, elle pourrait se dire que ce n'est qu'un mot de plus qu'elle ne connaît pas, sans chercher plus. Si la personne demande ce qu'est ce signe, cela peut permettre au médecin, de formuler de façon à ce qu'il explicite le sens même du mot et du concept qu'il recouvre ».

« J'essaie de les caser. Si c'est vraiment nouveau, j'utilise auparavant une périphrase et une image puis la nouveauté. Les signes sont bien adaptés et bien plus qu'une périphrase non satisfaisante et longue ».

« Soit je crée sur place en se mettant d'accord avec le client, soit j'essaie de dessiner dans l'espace, le concept ».

« Parce qu'ils ont été réfléchi en équipe. Cependant, j'utilise de suite un autre signe ou une périphrase quand je vois que la personne ne le connaît pas et ne le comprend pas. Les néologismes sont à utiliser avec précaution ».

Constat : l'utilisation des néologismes dépend de 3 facteurs :

L'interprète a une personnalité qui aime prendre des risques.

L'interprète travaille plus généralement au sein d'une équipe où il y a plus d'échanges. Les néologismes son plus souvent utilisés, car l'interprète a souvent besoin des mêmes et les intériorisent plus vite.

L'interprète travaille sur Paris. Son service intervient plus régulièrement pour les hôpitaux . il échange plus facilement avec ses collègues, intervient à la Salpêtrière et reçoit des informations, même si, c'est indirectement le plus souvent (malades, médecins).

Ceux qui ne les utilisent pas sont les interprètes de province ignorant totalement les dernières créations et diffusions de ces néologismes, également beaucoup de parisiens des services ou du réseau, attendant tous des réunions et une formation de la part de ceux qui y travaillent et y réfléchissent.

A ce propos, le centre de formation continue du personnel hospitalier (CFCPH) de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris collabore à la mise en place de formations gratuites, subventionnées par la Direction des Hôpitaux et de l'Organisation des soins. Une journée nationale prévue le 1er octobre 2002, permettra de soumettre à tous les interprètes et soignants, les niveaux et lieux de formation. Les projets sont mis en place par le Dr Jean Dagron et Michel Girod. Une formation pour soignants et interprètes sur 2x6 jours est prévue. 4 modules sont dès lors proposés : Vie hospitalière, fonctionnement de l'hôpital ; Le corps humain, anatomie physiologie symptomatologie ; Nutrition ; Douleur.

Nul doute que cette formation sera le préambule d'une rapide évolution des néologismes médicaux en LSF et de l'utilisation à l'échelle nationale de ceux-ci, par les soignants et interprètes des 13 pôles régionaux, ainsi que les interprètes des services ayant passé convention avec les hôpitaux.

c) Grande iconicité

A la différence d'un interprète novice, un interprète expérimenté s'adaptera plus facilement à toutes les situations car il commencera par examiner les débuts des conversations, les intonations et accentuations employées, le contenu des items lexicaux et des phrases, l'occurrence des pauses ou des hésitations, la successions des tours de parole et la façon dont les thèmes sont introduits, maintenus ou modifiés. Après quoi, l'attention peut se focaliser sur les organisations séquentielles de matériaux conversationnels qui présupposent que les participants, l'enquêteur et le lecteur partagent des connaissances largement tacites ou informulées.

L'interprète qui maîtrise des énoncés traite souvent ses connaissances intuitives et déclaratives comme autant de ressources tacites pour la création et l'analyse des énoncés, permettant aussi bien de démontrer les propriétés grammaticales et sémantiques de telle langue que de repérer le système séquentiel et auto-organisateur des tours de parole, des séquences préférentielles, des séquences collatérales, des introductions, des conclusions, etc.

d) Travail linguistique sourd-interprète-médecin (néologismes)

La LSF est une vraie langue qui peut tout exprimer, mais elle n'est ni dans les congrès médicaux, ni dans les milieux de recherches scientifiques. Ainsi, elle ne peut pas diffuser, spontanément et progressivement, les nouveautés scientifiques dans le milieu des sourds, comme le fait le français dans la société. Depuis 1989, les volontaires sourds de l'association Aides, ont affronté ce problème. De nouveaux signes sont apparus qui permettent de parler de la maladie et correspondent à la façon de s'exprimer des sourds. Ce travail linguistique sourd-interprète-médecin, s'élargit maintenant à plusieurs pathologies et à d'autres aspects thérapeutiques. Les soignants soumettent aux professionnels sourds les difficultés d'explication qu'ils rencontrent. De nouvelles manières d'expliquer le fonctionnement du corps, les pathologies, les thérapeutiques sont élaborées. Les consultations sont ensuite un lien privilégié pour

tester la clarté de ces nouvelles présentations, pour observer les « retours » et ainsi noter les signes qui ont été « adoptés » par la communauté.

-
- ¹ Calvet Go Home, page 162
 - ² Cicourel, page 35
 - ³ Cicourel, page 96
 - ⁴ Calvet colonialisme, page 21
 - ⁵ Fonctionnel view of language, Oxford, page 112
 - ⁶ Calvet colonialisme, page 114
 - ⁷ Dictionnaire de linguistique, Paris, 1973, page 188
 - ⁸ Le langage, encyclopédie de la pléiade, 1968, page 608



Karine Tanguy :
Tél : 06 22 63 00 74
EMail : karyntanguy@wanadoo.fr

DIVERS

Pétition pour Maud Doury

Madame, monsieur,

Depuis ce matin, 8 mars 2004, ma fille MAUD, scolarisée à l'école primaire Cassini de Nice, n'a plus d'interprète en Langue des Signes Française (LSF) pour lui permettre de suivre sa scolarité.

En conséquence, si une solution n'est pas trouvée d'ici au vendredi 12 mars, je me verrais dans l'obligation d'agir et j'entamerais une grève de la faim au sein de l'établissement scolaire.

Jérôme DOURY
38, Route Stratégique
06300 NICE

Tél: 04 93 76 62 32
Fax: 04 93 76 65 55
Email : asasnice@aol.

PETITION

Pétition à envoyer à l'inspecteur de l'Académie - Merci pour votre aide.

Monsieur Gérard Blanchard
Inspecteur de l'Académie
Boulevard SLAMA
06201 NICE CEDEX 03

Monsieur,

Nous soutenons le combat de M. Doury pour la scolarisation des enfants sourds en milieu scolaire ordinaire, dans un contexte global d'éducation bilingue Français/Langue des Signes.

A ce titre nous n'accepterons en aucune façon que Maud Doury ne soit plus scolarisée, ni que son père soit placé de fait en position de financeur exclusif de l'accompagnement en Langue des Signes de la scolarité de sa fille.

Une fois de plus, nous vous demandons de prendre votre responsabilité et d'assumer votre obligation de fournir une solution de scolarisation pour tous les enfants, y compris les enfants sourds. Nous portons à votre connaissance un extrait de l'amendement à la loi sur les DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES., voté le 2 mars dernier par le Sénat :

ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 32

Après l'article 32, insérer un article additionnel ainsi rédigé : Après la section 3 du chapitre II du titre Ier du livre III de la deuxième partie du code de l'éducation, il est inséré une section ainsi rédigée : Section « L'enseignement de la langue des signes » Art. L. . - La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Le Conseil supérieur de l'éducation veille à la diffusion de cette

langue au sein de l'administration et des établissements d'enseignement scolaire, ordinaires et spécialisés. Elle peut être choisie par les élèves comme « langue vivante étrangère » ou comme matière optionnelle au baccalauréat, ainsi qu'aux examens et concours publics.

OBJET

Cet amendement vise à reconnaître officiellement la langue des signes française et le braille, au sein de la République française. Ces deux modes d'expression présentent une spécificité, une valeur culturelle et pédagogique qui méritent d'être reconnues et favorisées, au même titre (et peut-être plus encore) que certaines langues régionales. Cette reconnaissance officielle permettrait d'introduire la LSF et le braille dans la scolarité ordinaire. Elle permettrait aux élèves sourds et aveugles de valider leurs compétences, aux élèves entendants et voyants d'apprendre ou d'être sensibilisés à ces deux modes d'expression, aux professionnels sourds et aveugles d'être intégrés aux équipes pédagogiques, en tant qu'enseignants. Reconnus comme des matières à part entière, la LSF et le braille doivent faire l'objet d'un enseignement à tous les niveaux, et pouvoir être validés par une épreuve au baccalauréat.

Salutations distinguées.

OFFRES D'EMPLOIS

➤ Bonjour,
Nous cherchons un interprète de LSF/français
dans notre région.

Voici mes coordonnées :
Association « Promotion de la Langue des Signes »
Centre associatif CHARCOT
Rue Jean Baptiste Charcot
17000 LA ROCHELLE
Fax: 05 46 50 99 59
Email : danielle.joubert@cog17.fr
Responsable : Madame JOUBERT Danielle
Par avance je vous en remercie.

➤ L'unité d'accueil des personnes sourdes et
malentendantes des HOPITAUX
UNIVERSITAIRES de STRASBOURG
recrutent un interprète français/LSF à 30%.
Pour de plus amples informations,
veuillez contacter le docteur Isabelle NODOT par
téléphone au 03 88 11 51 72.
Si l'offre vous intéresse, adressez-nous un CV et
une lettre de motivation, soit par mail, soit par
courrier, à la direction des ressources humaines :
1, place de l'hôpital
67091 STRASBOURG Cedex
Email : recrutement@chru-strasbourg.fr

➤ Le CPSAS de l'INJS de Paris
recrute immédiatement un(e) interprète
diplômé(e) pour un mi-temps, voire plus, pour un
remplacement de trois mois.
Vacations dans divers domaines, dont la formation.
Merci de prendre contact avec Philippe Boyer au :
01.53.73.14.24
Email : pboyer@injs-paris.fr

➤ ServiSigneS 44
(service d'interprètes nantais)
recherche un interprète pour le 1er avril 2004
Poste à 75% pour des interventions très variées
dans tout le département 44 ainsi qu'à l'institut
départemental La Persagotière.
Collaboration avec une interprète déjà en poste.

Il est tout à fait envisageable d'organiser un essai
« découverte » à partir de maintenant.
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez
contacter :

M. Jean-Gabriel GILLES au 02.40.75.68.93
Email : jean-gabriel.gilles@la-persagotiere.fr

➤ L'association « Signe Moi un Mouton »
(SIMM) et l'Association « Riviera Médiateurs
et Interprètes en Langues des Signes »
(ARMILS) recherchent des interprètes en LSF
à temps complet en CDI
(salaire convention collective 66)

Formation pré requise :

- Diplôme d'interprète (ESIT, SERAC, DFSSU...)
- Débutant(e) accepté(e)

Domaines d'intervention:

- Services publics (Conseil Général)
- Services juridiques
- Services médicaux

Envoyez votre lettre de motivation et votre CV à
Madame LUYE Brunetta, coordinatrice d'ARMILS :
Les Jardins de Majorelle
72 rue Auguste Pégurier
06200 Nice
Tél : 0622448323 / Email : bruni06@voila.fr

➤ Recherche interprètes diplômés en langue
des signes

Jérôme Doury, président de l'ASAS et père d'une
petite fille sourde, propose un poste d'interprète
(remplacement d'un congé maternité pour com-
mencer, dès mars à Nice).

A priori, besoin de l'équivalent d'un mi-temps,
effectué dans l'école où la fillette est scolarisée
(interprétation scolaire) et d'un autre mi-temps qui
serait partagé entre plusieurs vacances pour l'as-
sociation... et peut-être aussi pour le pôle santé
LSF qui ouvrira sous peu à Nice.

Merci de contacter très vite Jérôme Doury,
Président de l'association ASAS :
tél domicile : 04 93 76 62 32
bureau : 04 93 76 64 16 / fax 04 93 76 65 55
Email : asasnice@aol.com

Proposition de 2LPE-PB aux interprètes Stage d'été à Poitiers (du 11 au 15 juillet 2004)

Conscient des difficultés de fonctionnement de l'équipe d'interprètes l'année dernière, le Comité de Coordination de 2LPE-PB souhaite améliorer les conditions d'intervention des interprètes bénévoles pour la prochaine université d'été, tout en restant dans la philosophie de 2LPE. Par ailleurs, le Comité de Coordination souhaite également faire une proposition de partenariat à l'AFILS :

1- Recherche d'interprètes bénévoles :

- Le temps d'intervention sera limité aux matinées (de 9h à maximum 13h)
- Participation libre aux activités de l'après-midi (de 15h à 17h)
- Gratuité de l'hébergement (Chambre + nourriture)
- Frais de déplacements à la charge des interprètes
- Souhait d'avoir également des interprètes « tactiles » pour les sourds-aveugles (ou des « sourds interprètes relais »)

(Pour encourager des interprètes en formation, ces mêmes conditions pourront être offertes à des interprètes stagiaires qui se proposeraient d'intervenir dans les ateliers ouverts aux enfants, ou lors de rencontres informelles.)

2- Possibilité pour l'AFILS d'organiser des stages ou ateliers :

- Atelier réflexion interprétation l'après midi (15h - 17h)
- Priorité à la réflexion sur l'interprétation en situation scolaire
- Au même titre que pour les autres ateliers, prévoir l'ouverture des ateliers aux autres participants du stage d'été.

Les interprètes bénévoles peuvent s'engager pour les cinq jours ou pour moins.

Les interprètes non-bénévoles sont les bienvenus mais seront considérés comme n'importe quel inscrit au stage d'été et devront payer leurs frais. Les conjoints et enfants des interprètes bénévoles devront également payer leurs places.

En espérant vous compter nombreux parmi nous ...

Cordialement

Catherine Texier,

Pour le compte du CC de 2LPE-PB

Contactez Isabelle Guicherd, coordinatrice de l'équipe des interprètes bénévoles :

isabelle.guicherd@wanadoo.fr

tél : 04 71 07 92 55

Pour info, programme provisoire

Les matins

Dimanche 11 juillet :

- Etat des lieux par région

- Accès des familles à l'info (CIS, CDES, CAMPS, Situation perso.)

Lundi 12 juillet :

- Histoire : Déni d'instruction publique en parallèle avec les autres langues minoritaires (bretons, OC...)

Mardi 13 juillet :

- Education bilingue - biculturelle
- Philosophie Bi/plurilinguisme

Mercredi 14 juillet :

- Loisirs - Visites

Jeudi 15 juillet :

- Des alternatives - mouvements 21pe pb.
- Création des classes bilingues
- AG

Les ateliers de l'après-midi

- Pédagogie, animé par une association d'enseignants
 - LSF : association dispensant des cours de LSF
 - Art, culture : association culturelle sourde
 - Sciences : guides sourds
 - Ateliers sur l'interprétation : « AFILS » ?
 - Main verte : association sourde pour la nature
 - Théâtre / Contes : conteurs sourds
 - Technologies nouvelles de communication
 - Réflexion Communication tactile et vie sociale : association de sourds-aveugles
- etc...

Bilan du Journal de l'AFILS Février 2003 - Février 2004

1- Les abonnés

- **Combien d'abonnés par numéro ?**
(en comptant ceux qui se sont abonnés après parution)

- n°48 de mai 2003 : **31**
- n°49 de septembre 2003 : **44**
- n°50 de décembre 2003 : **49**

Etat actuel des abonnements pour les futurs numéros :

- n°51 de mars 2004 : **52**
- n°52 de juin 2004 : **41**
- n°53 de septembre 2004 : **22**
- n°54 de décembre 2004 : **4**

- **Qui sont les abonnés ?**
(entre février 2003 et février 2004)

		Membres AFILS	Non membres
PARTICULIERS : 41			
Interprètes	30	24	6
Etudiants / stagiaires	4		4
Professionnels de la surdité	2		2
Particuliers sourds	3		3
Non identifiés	2		2
SERVICES, ASSOCIATIONS, INSTITUTS... : 19			
Services d'interprètes	7	3	4
Autres associations	9		9
Instituts d'enfants sourds	3		3
Total : 60 abonnements			

2- Bilan financier

RECETTES		DEPENSES	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
<u>Disponibilités :</u>		<u>Charges d'exploitation :</u>	
Report Compte Bancaire (03 avril 03)	113,20€	Poste	229,90€
		Fournitures	382,80€
<u>Produits d'exploitation :</u>		Photocopies	143,79€
Abonnements (février 03 / février 04)	1038€		
TOTAL	1151,20€	TOTAL	756,49€
Solde créditeur			394,71€

Actuellement, nous proposons deux tarifs (pour un abonnement de quatre numéros) :

- 20€ pour les membres
- 22€ pour les non-membres

Nous proposons désormais quatre tarifs :

- particuliers :
 - membres / 20€
 - non-membres / 22€
- services, associations et instituts :
 - affiliés / 28€
 - autres / 30€

En effet, un exemplaire envoyé aux services, associations et instituts est lu par plusieurs personnes... il est donc logique que le tarif soit différent.

De plus, cela nous permettra de continuer à nous rembourser équitablement nos frais sans déséquilibrer le budget... (En effet, les dépenses vont augmenter : voir plus bas au sujet des photocopies.)

3- Divers

- Trois journaux seulement ont pu être publiés cette année : la nouvelle équipe n'a pu commencer à travailler qu'à partir de mi-mars... Nous devrions pouvoir fournir désormais quatre numéros par an.

- Contenu : nous déplorons peu de sollicitations, de commandes ou de propositions d'articles de la part des abonnés... Nous pratiquons donc le « harcèlement » ! (Toujours pas de courrier des lecteurs.)

- Les deux premiers numéros ont bénéficié des photocopies gratuites effectuées au CPSAS de l'INJS de Paris (nous fournissions le papier). Cependant, nous avons décidé de nous adresser à des professionnels (nous payons donc désormais les frais de reprographie) afin de gagner du temps (précieux) ainsi que de la qualité : le format A3 agrafé est plus agréable et résistant. De plus, le nombre d'abonnés allant croissant, il nous semblait difficile de continuer à solliciter le CPSAS. Nous restons très reconnaissantes à son responsable, P. Boyer, de nous avoir permis de commencer cette aventure à ses côtés !

COURRIER DES LECTEURS

Courrier envoyé par Bénédicte Veillet, interprète

« Lettre ouverte aux membres AFILS »

Le 19 février 2004

Je quitte l'AFILS. Sept ans d'affiliation et de vie professionnelle. L'AFILS reste pour moi un lieu de parole pour les interprètes dans les régions.

Pour promouvoir l'interprétation, notre métier, l'AFILS me paraît être aujourd'hui un monde un peu étroit, frileux, et dégager un esprit corporatiste.

Depuis toujours, pour moi, l'AFILS doit être à l'écoute des visions variées des régions issues de leur histoire et liées au contexte. Le CA doit prendre la mesure de cette diversité et tenter d'en dégager des axes communs.

Au contraire, le CA voudrait imposer à tous ses conceptions.

Par ailleurs, prendre la parole au sein de l'Assemblée Générale relève de l'exploit sportif du fait d'un marathon imposé qui interdit le débat : on se croirait à la télé !

C'est aussi un signe des temps : il n'y a pas de place pour une réflexion sur les fondements philosophiques des choix faits par l'AFILS au travers du CA. Quelques exemples :

- L'AFILS défend-elle l'exercice du métier au sein des institutions, des services et quels services, en libéral, dans le cadre du service public ? etc. ou bien nous laissons-nous aller au gré de la « force des choses » ?
- Interpréter dans les mass média bouscule-t-il la neutralité quand on sait que ces derniers sont les relais des pouvoirs publics et financiers ?
- L'AFILS représente-t-elle une force de négociation pour faire valoir des droits de passerelle, d'équivalence, pour les diplômés de formations professionnelles vis-à-vis des diplômes d'université ?
- Quel fonctionnement démocratique est possible avec le « tout Internet » ? (merci à mes informateurs)
- La région Paris écrase en nombre le reste de la France : non seulement les parisiens ont plus de la moitié des voix mais en plus les AG se tiennent à Paris. Les interprètes des associations régionales auraient la vie plus facile si Paris avait choisi une forme associative. Cela ne donne-t-il pas à réfléchir ?
- Les véritables raisons qui opposent certaines régions au CA ne peuvent pas être discutées et pour faire obstacle à ces régions, on leur oppose des mesquineries administratives, preuves d'une volonté d'ouverture d'esprit à peu près nulle.
- L'ambiance exécrationnelle et l'accueil irrespectueux fait aux interprètes de la région Rhône-Alpes.

Je cesse d'être membre de l'AFILS parce que ces questions ne semblent pas pouvoir intéresser le CA, parce que malgré notre engagement, l'AFILS ne reconnaît pas les actions menées en région Midi-Pyrénées comme une voix (v.o.i.x.) possible de l'AFILS, parce que j'ai envie de m'allier avec des personnes différentes pour défendre l'activité d'interprète (les moments les plus intéressants des rencontres des 7 et 8 février furent ceux avec les usagers).

La vision qui semble dominer se résume à ceci : « les interprètes comme mercenaires de l'interprétation » (on se vend au plus offrant et que les plus forts gagnent), c'est possible à Paris dans l'irresponsabilité suscitée par l'anonymat.

Voilà.

A bientôt, lors des rencontres ouvertes aux non-membres.

Bénédicte Veillet
Région Midi-Pyrénées

Mail envoyé par INTERPRETIS, service Toulousain

Suite à l'Assemblée Générale du 8 février, l'équipe d'INTERPRETIS s'est réunie afin de réfléchir sur l'affiliation ou non à l'AFILS du service.

Il importait pour nous de prendre une décision collective concernant le service et surtout d'en débattre. Depuis de nombreuses années, la majorité d'entre nous sont inscrits dans une démarche de vouloir soutenir et alimenter l'AFILS par le biais d'actions menées sur le terrain régional et national.

Nous n'avons jamais été dans une attitude passive du genre : que peut nous apporter l'AFILS ? mais plutôt, que pouvons-nous apporter à l'AFILS ?

Nous pensions intéressant de soumettre nos réflexions, nos démarches innovantes, nos expériences... à l'association nationale et ainsi nourrir les débats sur le développement et le devenir de la profession.

Pour exemple, quelques unes des problématiques abordées :

- un service sous une forme juridique autre qu'associative ou institutionnelle.
- le fonctionnement d'un service indépendant gérant un pool d'interprètes : mise en place d'emplois pérennes, d'une grille de salaire, d'une charte considérant la place de l'interprète, de sa valorisation...
- la mise en place de dispositifs d'interprétation.
- les nouvelles technologies : quelle mise en place, les conditions de travail dans ce nouveau dispositif...
- l'évolution du métier : émergence de nouvelles pratiques, de nouveaux métiers (traducteur sourd...)

Tous ces thèmes se devaient de trouver débat, ce ne fut pas le cas. Nous regrettons de n'avoir pu accéder à une réflexion s'inscrivant dans une volonté de développement du métier et des services. Les préoccupations de l'AFILS semblent autres et les nôtres en décalage ou suscitant peu d'intérêt. Face à ce constat : avons-nous seulement quelque chose à donner ?

Mises à part ces divergences d'orientation, se pose à nous un problème pratique : quelle représentation au sein de l'AFILS pour le service ?

Cette année, aucun des interprètes constituant l'équipe ne sera membre AFILS à titre individuel. La cohérence de nos positions à titre individuel se doit d'être menée jusqu'au bout et donc de ne pas affilier le service cette année.

D'autre part, les statuts présents ne permettent pas au service de participer ou de voter aux décisions prises lors de l'assemblée générale. Il nous faudrait mandater un interprète membre AFILS externe au service. La latitude resterait bien mince pour notre représentation et faire valoir nos idées.

Cependant, nous avons mené pour l'AFILS, pour la profession, le dossier université et ce travail peut être poursuivi en collaboration.

INTERPRETIS ne renouvelle pas sa cotisation pour l'année 2004 ainsi que les interprètes suivants à titre individuel :

Alain Bacci
Catherine Charpin
Patrick Gache
Elise Ghienne
Ségolène Montout
Caroline Mourgues
Thu Lan Nguyen
Richard Puyo
Bénédicte Veillet

Mail envoyé le 4 mars 2004
par les étudiants de l'Université de Lille 3

« Lille 3 prend la parole »

Nous souhaitons réagir à l'avis rendu par la commission Formafils, paru dans le numéro 49 du journal de l'AFILS, et plus encore aux rumeurs qui nous sont parvenues.

Nous sommes un groupe de 5 étudiants venant de 4 régions différentes (Bretagne, Limousin, Rhône-Alpes, et Nord-Pas-de-Calais), issus de parcours divers. Notre volonté était de participer à une formation d'interprètes s'inscrivant dans l'esprit d'une reconnaissance et d'une professionnalisation du métier. Lors de notre inscription, la formation Lille 3 semblait correspondre à ces critères du fait de l'existence d'un partenariat avec SERAC Formation. Imaginez notre étonnement face à la position adoptée par l'AFILS et à l'accueil qui nous était réservé par une partie de la profession.

La formation Lille 3 se déroule sur une année universitaire (octobre à juin) et comprend essentiellement un enseignement en interprétation LSF-Français, en linguistique LSF, une période de stage de 3 mois et se clôt par la présentation d'un mémoire en septembre. A noter : le DESS atteste d'une reconnaissance ministérielle de la LSF et du métier d'interprète.

Avantages liés à la structure de l'Université :

- Un centre de ressources de langues qui propose des ouvrages, cassettes vidéo, DVD... liés à la LSF, avec possibilité de nouvelles acquisitions à notre demande.
- Liberté d'assister à tout type de cours pendant notre temps libre et ainsi d'enrichir nos connaissances personnelles dans des domaines variés.
- Le DESS est accessible au niveau Maîtrise mais peut également être intégré suite à une validation des acquis d'expériences.
- Enfin le coût d'inscription est peu élevé pour une formation de ce type (environ 300 à 400 euros) et le statut d'étudiant offre des facilités de financements relatifs aux logements, bourses...

Avantages propres à notre formation :

- Un groupe de 5 étudiants cette année, ce qui multiplie le volume horaire consacré à chacun (productions, corrections, échanges..) en comparaison à un groupe de 10.
- Une période de stages obligatoire de 12 semaines, pouvant aller jusqu'à 15 (plage libérée de 15 semaines). Cela ramène le nombre d'heures de formation à environ 850 h (372 h formation + périodes de stages).
- Interventions de 4 interprètes formateurs apportant chacun des expériences variées et complémentaires.
- Possibilité d'effectuer la formation en 2 ans pour les étudiants dont le niveau est encore un peu juste et donc de doubler le nombre d'heures de formation. La validation en interprétation ne s'effectue dans ce cas qu'au terme de la deuxième année.

Il est certain que le nombre d'heures de formation reste insuffisant, comme dans toutes les formations proposées à ce jour. Cela justifie-t-il les nombreuses réticences à l'égard de notre formation ?

Celles-ci nous semblent liées à la présentation d'un pré projet quelque peu inachevé, remanié par la suite en tenant compte des remarques de l'AFILS. Le programme n'a donc plus rien à voir avec le projet initial.

Cependant les rumeurs persistent : « *Nous nous destinerions à être interfaces. Nous nous serions inscrits à Lille 3 par dépit ou suite à un échec, ce qui nous était aisé puisque nous n'aurions pas eu d'évaluations. A la sortie : un diplôme sans examen et la tête vide... »*

Bien entendu la réalité est toute autre...

Les évaluations d'entrée et de sortie sont calquées sur le modèle SERAC Formation. Pour les évaluations d'entrée : dossier de candidature, entretiens en français, en LSF, et tests d'interprétation. Pour l'examen final : traduction, interprétation de liaison et de conférence vers la LSF et vers le français. Pour le reste, répondre nous paraît inutile puisque sans fondement..

L'attitude vigilante portée par l'AFILS sur la création de nouvelles formations est source de garantie du contenu de la formation et du niveau des futurs interprètes. Nous sommes les premiers à la revendiquer. Cependant, cette vigilance à notre égard nous paraît quelque peu disproportionnée et ne porte pas le projet vers le haut. Nous aimerions ne pas être jugés à priori. Notre but n'est pas de constituer un groupe en marge, ni une nouvelle division au sein des interprètes.

Si vous souhaitez réagir, vous pouvez nous contacter à l'adresse : promo_interp_lsf@yahoogroupes.fr

Les étudiants de Lille 3.

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

N° TEL ou FAX :

ADRESSE @ :

Etes-vous :

Interprète

Sourd

Service d'interprètes

Association

Autre:

Précisez :

Ci-joint un règlement de euros à l'ordre du « Journal de l'AFILS »

Prix de l'abonnement pour 4 numéros :

- 20 euros pour les membres de l'AFILS
- 22 euros pour les non-membres

- 28 € (services d'interprètes membres)
- 30 € (autres services, assocs, instituts...)

DATE

SIGNATURE

Adressez votre paiement à l'adresse suivante :

Journal de l'AFILS
Isabelle GUICHERD
5, chemin Sainte Catherine
43000 LE PUY EN VELAY